

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 43 (1958)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juin 1958 — 43^e année — Paraît chaque mois

6

Le 55^e Congrès Raiffeisen suisse des 27 et 28 avril 1958 à Lugano

Tenu dans une ambiance d'union confédérale, le Congrès de Lugano a démontré la puissance de la coopération rurale réalisée sur le plan de l'épargne et du crédit. Plus de 2000 délégués venus des 22 cantons et représentant les 117000 membres des 1040 Coopératives Raiffeisen ont proclamé l'actualité de la charte des pionniers fondée sur l'effort personnel et l'entraide. Ce fut encore une manifestation de sympathie et d'encouragement envers le mouvement raiffeiseniste tessinois en plein épanouissement.



*Vue partielle des participants
à l'assemblée plénière.
Les délégués romands et
tessinois.*

L'armature financière de la Suisse ne se concevrait plus aujourd'hui sans l'Union nationale des Caisses de crédit mutuel implantée dans toutes les parties du pays, à la plaine comme à la montagne et jusqu'au fond des vallées. Ces 1040 coopératives satisfont aux besoins des populations laborieuses rurales dans le domaine du crédit et du petit crédit d'exploitation. La structure spéciale et le caractère local de ces institutions assurent la distribution rationnelle du crédit. Ainsi l'épargne populaire retourne au sol qui l'a produite pour le fructifier tout en assurant l'indépendance de la personnalité humaine dans le cadre de la commune autonome.

Prélude.

Les raiffeisenistes suisses firent particulièrement honneur à la Suisse italienne puisque près de 2200 délégués et invités s'étaient donné rendez-vous à Lugano. C'est un chiffre-record absolu dépassant même celui de la participation au Congrès jubilaire de 1953 à Saint-Gall où l'on avait dénombré 2000 congressistes et alors que le premier Congrès de Lugano tenu en 1950 avait déjà réuni le nombre imposant de 1500 participants. Tous les attraits avaient naturellement joué en faveur de la « Reine du Ceresio » : le besoin de s'échapper vers un pays enchanteur pour trouver les traces d'une nature printanière en fleurs alors que partout ailleurs le long hiver avait largement mordu sur un printemps impuissant à secouer sa torpeur ; le plaisir de franchir le Gothard pour se mêler à la vie joviale d'une population qui garde tout son charme latin ; le désir de fraterniser avec le jeune mouvement raiffeiseniste tessinois en pleine action et de lui apporter des encouragements ; la conscience enfin de collaborer à une œuvre dont les idéaux de solidarité et d'entraide se retrouvent avec la même volonté et la même intensité dans toutes les parties du pays et qui devaient être réaffirmés une fois de plus par un imposant rassemblement de ses forces.

Le samedi déjà, de nombreux congressistes se mettent en route pour profiter du beau temps et du beau ciel bleu, pour apprendre à mieux connaître l'une des plus belles contrées de notre patrie.

Ce même jour après-midi et en soirée,

les Conseils d'administration et de surveillance de l'Union

siègent déjà sur place, sous la présidence de *M. G. Eugster*, Dr en méd. vétérinaire, conseiller national, pour préluder au Congrès qui allait se dérouler et liquider les affaires courantes. Les objets traités ressortent de l'extrait des délibérations mentionnées au procès-verbal :

1. Les Caisses récemment fondées de *Melano* (Tessin) et *Brigerbad* (Valais) sont admises au sein de l'Union qui compte désormais 1044 Caisses affiliées.
2. Des crédits sont accordés aux Caisses fédérées pour une somme totale de 290 000 francs.
3. Connaissance est prise avec satisfaction du rapport favorable présenté par la Société fiduciaire et de revision S.A. REVISA sur l'activité de la Caisse centrale.
4. Orientés sur la situation actuelle du marché de l'argent et des capitaux, les organes de l'Union approuvent la politique de crédit appliquée par la Caisse centrale envers les Caisses affiliées et donnent leur accord à la fixation des taux d'intérêt.

Le dimanche matin, les lieux de cultes catholique et protestant rassemblent de nombreux congressistes, puis, sous un soleil éclatant, tous s'égrènent dans les rues de la ville, sur les quais, se mêlent à la foule bigarrée et sympathique des Luganais et Luganaises, se prélassent aux terrasses des res-

taurants alors que, sur la place publique, la fanfare municipale les égaie par de riches productions.

En excursion.

Le point de ralliement étant fort décemment et la journée du lundi devant, par le fait, être réservée exclusivement à l'assemblée plénière avant le départ définitif, force était aux participants de profiter de l'après-midi du dimanche pour jouir des beautés de cette splendide contrée encore inconnue de beaucoup. A leur intention et pour les faciliter, une excursion en commun avait été organisée combinant d'agréable façon un parcours en autocar pour la moitié des excursionnistes qui échangeaient leurs places au milieu du parcours avec les autres arrivés en bateau. Ce fut la traversée en car des paysages merveilleux du « *Malcantone* » où l'on trouve les villages les plus pittoresques du Tessin pour arriver à la charmante bourgade frontalière de *Ponte Tresa*, puis le retour par le lac aux rives toujours changeantes en passant par *Morcote* et le pont de *Melide*. Les participants garderont certainement un lumineux souvenir de cette promenade.

La soirée de réception.

Selon la coutume, le Congrès débute officiellement par cette première rencontre générale qui a lieu au Pavillon de la Fiera. La salle ne pouvant contenir que la moitié des participants annoncés, il fallut construire de toutes pièces une seconde halle au moins aussi grande et en juxtaposition avec la scène de celle existante, de manière que l'auditoire partagé dans les deux salles profite également et simultanément des toasts et des productions.

Pour traditionnelle qu'elle soit, cette soirée n'en est pas moins un acte des plus impatientement attendus. Ce fut une véritable soirée tessinoise dans la meilleure ambiance familière. Les souhaits de bienvenue de l'Union et les toasts des représentants du pays prononcés dans les trois langues nationales prirent un cachet de beauté et un accent de finesse qu'ils auraient perdu dans une séance officielle de travail. C'est la raison primordiale d'un tel contact qui permet d'alléger d'heureuse façon la séance plénière



En croisière.

du lendemain. Les flots d'éloquence que l'usage et la bienséance imposent, encadrés de productions autant riches que variées, se déversent sur un auditoire qui vibre aux accents du pays.

Lugano a d'ailleurs bien fait les choses en assurant le concours de ses meilleures sociétés et groupements artistiques dont la réputation dépasse les frontières du canton. Le coup d'œil est féérique lorsqu'éclatent les accents de la « Philharmonie municipale de Lugano » sous la talentueuse baguette du Maestro Umberto Montanari. On applaudira encore, élégamment enchaînées par le speaker Marco Blaser de Radio Monte Ceneri, les « Cantano i Canterini del Ceresio », chœur mixte en costumes du pays sous la direction du Maestro Italo Nodari, les productions de la fameuse chanteuse Anita Traversi, les prouesses des as et jongleurs de la société de gymnastique « Fides », les gracieux ballets de la section féminine de la société fédérale de gymnastique et, finalement, le fameux « Trio di Gandria ».

* * *

A tout seigneur, tout honneur ! *M. le directeur I. Egger*, ouvre les feux oratoires en présentant les souhaits de bienvenue de l'Union centrale aux délégués de toutes les parties de la Suisse. Marque de délicatesse de l'orateur, ces souhaits sont prononcés dans les trois langues nationales, de sorte que chacun participe à ce salut suscitant l'union de pensée qui animera tous les cœurs. Après avoir chanté les merveilles et les vertus hospitalières de la cité qui nous accueille avec tant d'empressement et remercié ses représentants, *M. Egger* réserve ces termes choisis aux délégués de la Roman-die :

A l'occasion de notre traditionnelle soirée de réception, l'honneur m'échoit de vous souhaiter une cordiale bienvenue.

Mon salut s'adresse à plus de 2000 raiffeisenistes venus de toutes les régions de la patrie. De Suisse romande notamment, nous sommes heureux d'accueillir une forte délégation de 600 délégués.

2000 congressistes vont animer les rues de la riante Lugano,

2000 congressistes apportent un juste témoignage de sympathie au mouvement raiffeiseniste tessinois pour sa dynamique évolution de ces quinze dernières années.

Comme la manifestation folklorique de ce soir, à laquelle nous avons le privilège d'assister, a été organisée par les soins du Comité cantonal de la Fédération tessinoise des Caisses Raiffeisen, je ne saurais mieux faire que de céder la tribune à son distingué président, *M. le professeur Plinio Ceppi*, de Mendrisio.

Auparavant, je forme les vœux les plus ardents pour la prospérité croissante des Caisses tessinoises et de leur Fédération que je remercie de leur précieuse collaboration à la réalisation de notre vaste programme d'entraide.



Arrivée des excursionnistes à Ponte Tresa.

J'exprime également ma reconnaissante gratitude aux organisateurs de la manifestation de ce soir et reste persuadé que vous conserverez de ces quelques instants de récréation commune le plus agréable des souvenirs.

Enchaînant sans autre préambule, le président de la vivante Fédération tessinoise, *M. le professeur Plinio Ceppi*, traduit les sentiments des raiffeisenistes qui nous reçoivent, joie et honneur de voir accourir chez eux ceux qui œuvrent partout en Suisse au même idéal et qui leur apportent encouragements et sympathie. Voici d'ailleurs « in extenso » les termes en lesquels s'exprime leur distingué président :

Le printemps capricieux nous trouve cette année réunis aux bords du Ceresio en nombre vraiment émouvant : 2000 délégués, c'est le plus grand Congrès qui ait jamais eu son siège à Lugano.

L'honneur qui, aujourd'hui et demain, est réservé au Tessin est apprécié à sa haute valeur. La satisfaction et la joie des raiffeisenistes tessinois en sont d'autant plus profondes. Aussi la bienvenue que je transmets au nom de la Fédération tessinoise à tous les congressistes présents, à vous tous chers Confédérés, est particulièrement chaude et sincère.

Nous sommes très reconnaissants à l'Union qui a su résoudre le problème complexe de l'organisation du Congrès à Lugano, malgré les nombreuses difficultés et l'effort financier.

Cette démonstration de solidarité confédérale renforcera notre enthousiasme pour la conquête de nouvelles communes à l'idéal Raiffeisen, pour l'augmentation de la cohorte des 53 Caisses du Tessin en vue du bien du canton et de la patrie commune, où le raiffeisenisme lutte en silence depuis soixante ans pour donner sa contribution à la solidité économique du pays. C'est la base de la concorde, de la paix et du bien-être de nos populations.

Exemple admirable d'harmonie parfaite malgré les langues différentes, notre Congrès veut que le mutualisme trouve partout encore une plus grande diffusion.

Chers Confédérés,

Nous sommes très fiers de pouvoir vous montrer le vrai visage du Tessin, qui ne veut plus être considéré comme l'enfant gâté, mais qui veut se montrer digne de faire partie de l'union des trois races helvétiques. Nous souhaitons vivement aussi que votre participation si nombreuse puisse nous attirer une plus grande compréhension de la part des autorités cantonales qui, jusqu'à présent, ne semblent pas avoir compris l'importance du mouvement Raiffeisen pour le Tessin, où il trouve cependant une diffusion toujours plus large auprès de nos populations des vallées et des campagnes.

Chers délégués,

Elevons encore notre idéal Raiffeisen basé sur l'esprit d'abnégation et ayons foi en un avenir toujours plus lumineux. Les raiffeisenistes de la terre des Frasnini et des Motta, tout en gardant le souvenir de leur grand pionnier don Rovelli récemment disparu, crient : « Vive la Suisse raiffeiseniste ! Soyez les bienvenus, banquiers du peuple ! Toujours en avant, toujours plus haut ! »

Les applaudissements nourris disent aux raiffeisenistes tessinois combien les militants de toute la Suisse sont de cœur avec eux dans la lutte pour l'amélioration des conditions matérielles et morales d'existence des populations laborieuses et dans la campagne tendant à faire reconnaître par les pouvoirs publics cantonaux la bienfaisance de leur action.

Les bonnes choses allant toujours par trois, comme le dit un vieil adage, l'assistance a la joie d'entendre encore le message de la ville de Lugano par la voix du professeur *Attilio Petrali*, président du Grand Conseil communal :

La louable Municipalité de Lugano a tenu à souligner amicalement ma récente nomination en tant que président du Conseil communal en me chargeant de le représenter au Congrès annuel des Caisses Raiffeisen suisses.



Les Canterini du Ceresio.

L'honneur m'échoit donc de saluer bien cordialement les organes supérieurs et la direction de l'Union suisse ainsi que les nombreux délégués en provenance de toutes les régions du pays et de leur souhaiter à tous, au nom de la Ville et du Conseil communal de Lugano, la plus amicale bienvenue.

J'associe à mes salutations le sentiment de vive sympathie de la population et notre gratitude la plus sincère à l'égard des organisateurs qui ont bien voulu porter leur choix cette année sur la ville de Lugano pour y tenir les importantes assises de leur organisation nationale. Ce choix n'a certainement pas été dicté uniquement par la position flatteuse de Lugano. Il a été attribué au canton dans son intégrité, à ce canton qui, malgré un certain retard par rapport à d'autres, s'affirme depuis quelques années par une activité de fondation des plus réjouissantes dans le domaine du raiffeisenisme.

La première Caisse fut fondée à Sonvico en 1923, grâce à l'initiative du révérend chanoine Giovanni Rovelli, cet esprit créateur, dont le nom est gravé dans le livre d'or du Tessin et dont le lumineux souvenir restera indéfectiblement gravé dans nos mémoires. Depuis 1923, le nombre des Caisses s'est élargi à 53 avec une distinc-

tion particulière, à savoir la fondation en 1955 de la Caisse de Coldrerio, la millièmi institution du mouvement Raiffeisen suisse.

Je me dois ici d'exprimer ma vive reconnaissance à tous ceux qui, avec prudence et dévouement, ont suivi l'exemple des pionniers, transmettant ainsi l'influence prospère de l'esprit coopératif dans nos vallées. Malheureusement, notre agriculture doit vivre dans des conditions bien difficiles. Au travail pénible d'une terre aride vient souvent se greffer les déceptions dues à l'inclémence du temps.

A vous, les organes dirigeants et délégués des Caisses tessinoises, ainsi qu'à vos vaillants prédécesseurs, j'adresse un merci tout spécial pour votre apport substantiel à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale; vous avez concouru, de la sorte, à intensifier la vie économique et culturelle dans nos communes.

Votre activité et vos efforts sont encore plus louables, si l'on songe qu'ils sont entrepris dans le silence, avec la seule ambition de relever la valeur de la personnalité humaine en excitant l'esprit d'initiative et les sentiments de communauté fraternelle, dans le respect réciproque de l'opinion d'autrui et dans le même esprit vraiment démocratique que celui qui anime et caractérise notre communauté helvétique.

Ce matin, comme la plupart d'entre vous, je me suis mis à scruter soucieusement l'horizon dans le but d'y découvrir les intentions du temps incertain. J'avais peine à dissimuler les craintes que faisait naître en moi la possibilité d'une surprise désagréable, vu que, cette année, le printemps ne semble pas être en mesure de vaincre les intentions belliqueuses de l'hiver.

Pourtant, malgré la menace interchangeante des nuages assombrissant l'azur du ciel méridional, les excursions envisagées ont pu se dérouler selon le programme prévu et j'aime à croire que chaque participant aura trouvé dans le Ceresio comme le long des routes du Malcantone, le plai-

sir qu'il était en droit d'attendre. J'espère également que chacun emportera dans son foyer un bon si ce n'est un lumineux souvenir de son passage au Tessin.

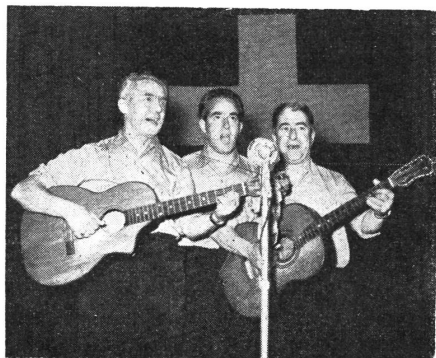
Demain matin, vous vous retrouverez ici pour assister à l'assemblée annuelle des délégués et je suis persuadé que cette manifestation représentera un nouveau témoignage de l'importance du mouvement Raiffeisen suisse et de la compétence de ses organes. A cette occasion, j'émetts le vœu que le Congrès de Lugano soit le point de départ d'un nouvel essor plein de promesses des Caisses Raiffeisen suisses. De plus, je souhaite avant tout que de nouvelles Caisses viennent se joindre aux institutions tessinoises existantes qui rendent des services déjà appréciables à la collectivité.

Je termine avec l'espoir que l'activité fructueuse des coopératives de crédit rural, sans cesse animée par l'esprit des pionniers, se perpétue à l'avenir pour le bien des populations, dans un esprit de coopération qui est la condition première à la création d'un climat de concorde fraternelle parmi les hommes, dans la paix et pour la fructification du travail aux champs, à l'atelier et dans les usines.

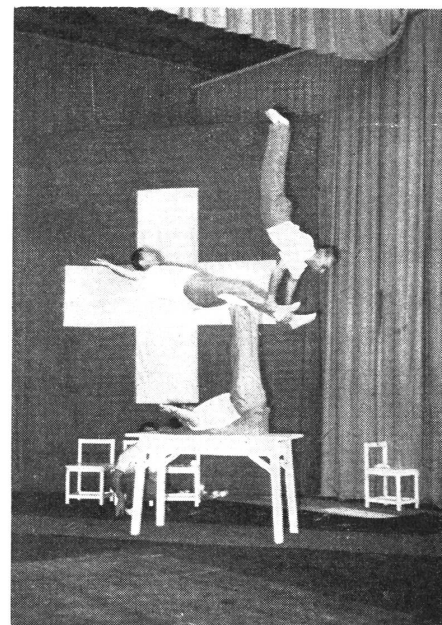
L'auditoire fait un accueil chaleureux aux propos du représentant attiré de la ville et la soirée se continue dans la joie procurée par le déroulement d'un programme folklorique et culturel, au cachet spécifiquement tessinois et suisse. Le juste équilibre de ses parties oratoires et artistiques de haute et égale valeur a le don d'enthousiasmer tous les cœurs vibrant à l'unisson.

Une dernière fois, le rideau s'ouvre sur la scène où la « Philharmonie » exécute un pot-pourri sur des airs suisses qui clôt solennellement la série des productions de choix. Dans une atmosphère de ferveur patriotique, toute l'assistance se lève quand retentit l'hymne national et scande les paroles :

*Nous voulons nous unir...
Pour te servir.*



Le trio de Gandria.



Gymnastique artistique.



La grâce des jeunes ballerines.

L'ambiance est créée, les liens sont établis, assurant le succès de la grande journée de travail du lendemain. Les yeux ravis et l'es-

prit nourri aux sources des plus nobles impressions, lentement la foule s'écoule vers les hôtels, humant l'air frais du soir.

La 55^e Assemblée plénière des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

La journée du lundi s'annonce radieuse, quoique fraîche. Aux premières heures, le paysage est féérique, d'une clarté lumineuse qui rapproche tout le cirque des montagnes sertissant le lac, tel une pierre de saphir. Malgré l'appel tentateur de la nature, arborant fièrement leur cocarde, les congressistes conservent l'air grave de citoyens s'apprêtant à accomplir l'important mandat qui leur a été conféré.

Vers les 8 heures, la foule converge une seconde fois vers le Pavillon de la Fiera où va se dérouler la grande Landsgemeinde raiffeiseniste. A l'entrée, les formalités de contrôle sont prestement liquidées. En un clin d'œil, les deux vastes salles se remplissent, l'une réservée plus spécialement aux délégués romands et tessinois qui trouvent sur les tables les écouteurs qui leur permettront d'entendre, ici en français, là en italien, la lecture simultanée des rapports présentés en langue allemande. Ce procédé, qui allège considérablement les débats, ne se concevrait plus autrement. Après la troisième expérience, c'est devenu déjà une tradition.

Il est 8 h. 30 quand le piano fait entendre un mélodie solennelle en guise d'ouverture, l'hymne de la landsgemeinde d'Appenzell: *Toute vie jaillit de Toi*. Une couronne de fleurs et de verdure encercle le podium qui s'appuie sur une immense croix fédérale. Les membres des deux Conseils et la Direction de l'Union y ont pris place, entourant les invités d'honneur qui seront tout à l'heure salués. Par sa présence, la presse souligne

également l'importance qu'elle attribue au mouvement Raiffeisen et la place considérable qu'il tient dans l'économie du pays. M. le conseiller national G. Eugster, Dr en médecine vétérinaire et président de l'Union, monte à la tribune, alors que la liste des présences indique la participation de 665 Caisses affiliées représentées officiellement par 2052 délégués venus de tous les cantons. Le président prononce son discours de bienvenue qu'entendent simultanément, dans leur langue, les délégués romands et tessinois, comme il en sera de tous les rapports à l'ordre du jour.

Allocution d'ouverture du président de l'Union.

Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,

J'ai l'insigne honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue à cette 55^e assemblée annuelle des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. En fixant cette année notre choix sur la ville de Lugano, nous savions également que les délégations seraient nombreuses à répondre à la convocation. Quoi de plus naturel d'ailleurs que ce besoin que nous ressentons tous de nous évader vers le sud ensoleillé, d'autant plus qu'il s'agit de rendre visite à des amis qui nous sont particulièrement chers. Nous les apprécions, non pas en raison de la distance qui nous sépare d'eux, mais bien à cause de la bonne humeur qui les habite, de leur gaîté de caractère que ne peut manquer de faire naître la douceur de leur climat privilégié.

De toutes nos Fédérations, celle du Tessin est au surplus la benjamine du mouvement Raiffeisen suisse et, selon la tradition établie, le dernier né est toujours celui que l'on chérit le plus. Il y a une quinzaine d'années en effet que l'activité de fondation s'est manifestée en terre tessinoise et que les Caisses se sont développées de façon continue. Feu M. le directeur Heuberger était toujours particulièrement fier de pouvoir saluer ses amis tessinois dans leur langue maternelle. Malheureusement, il ne lui a pas été donné de pouvoir assister à l'éclosion magnifique de la semence qu'il avait déposée dans ce coin de pays. En la personne de M. Ceppi cependant, il a trouvé l'homme capable de perpétuer son œuvre avec le même enthousiasme, ce qui nous vaut la joie de compter désormais 52 Caisses tessinoises. On semble ici s'approcher à grands pas de la réalisation systématique de la maxime énoncée par le professeur Laur: «A chaque village suisse, une Caisse Raiffeisen.»

Après plusieurs années d'une période pour ainsi dire sans précédents d'argent à bon marché provoquée par l'abondance de capitaux, nous venons brusquement de connaître la raréfaction de l'argent, entraînant du même coup la hausse des taux d'intérêt. Voilà un avertissement qui démontre pertinemment qu'un changement de situation est toujours possible. Depuis 1936, année de la dévaluation du franc suisse, notre économie nationale n'a pas discontinué d'afficher des chiffres record. La jeune génération ne connaît d'ailleurs cette courbe ascensionnelle. Nous n'avons pas l'intention de peindre le diable sur la muraille. Néanmoins, certains aspects actuels de la situation laissent supposer que la conjoncture vient d'atteindre son point culminant. La raréfaction de l'argent est d'ailleurs un élément extérieur de l'économie qui trahit un changement de situation.

Pour les Caisses Raiffeisen qui se sont toujours efforcées de propager l'esprit d'épargne, le retour à la rigueur a peut-être été moins brusque qu'il ne le fut pour d'autres établissements, puisqu'en quelque sorte, l'épargne d'un déposant sert à couvrir le besoin de crédit d'un sociétaire. Nous avons tout lieu d'être satisfaits des résultats enregistrés dans ce domaine, ce qui nous a permis, même en période plus difficile, de satisfaire normalement le besoin de fonds de nos membres. Certes, des demandes nous ont été présentées par des requérants qui se seraient adressés ailleurs en période d'abondance de capitaux. Dans ces cas-là, il importait de se montrer très réservés. Conformément aux principes du père Raiffeisen et du curé Traber, la Caisse de crédit mutuel se doit avant tout de satisfaire le besoin de crédit du citoyen au village.

Celui qui, malgré les taux créanciers peu encourageants à l'époque, s'est tout de même donné la peine d'économiser, trouve aujourd'hui un double attrait à l'épargne, par suite de la hausse des taux. Nous sommes toutefois d'avis que l'Etat doit pouvoir fiscalement favoriser l'épargne. C'est d'ailleurs le but qu'il semble avoir recherché dans le nouveau régime des finances fédérales qui va être soumis prochainement à la votation populaire. Du point de vue de



Les formalités de contrôle à l'entrée.

notre mouvement, nous ne pouvons que vous recommander vivement son acceptation, bien qu'une loi fiscale qui touche chaque contribuable n'arrive jamais à satisfaire tout le monde. Il convient de relever pourtant que le projet de loi en question prévoit une diminution des impôts pour chaque contribuable. La paysannerie porte un intérêt tout particulier au nouveau régime des finances fédérales qui élimine, une fois pour toutes, la charge de 2 et 2 1/2 % grevant les engrais, semences, ainsi que les divers produits antiparasitaires, ce qui représente pour elle une économie de plusieurs millions, autrement dit la seule et effective baisse réalisée jusqu'ici sur la production agricole.

Dans cet ordre d'idées, M. le conseiller national Alban Muller, le président de notre Conseil de surveillance, se doit d'être chaudement remercié pour ses nombreuses interventions au Parlement contre cette injuste imposition. Dans le but d'obtenir l'approbation des milieux paysans, les Chambres sont définitivement tombées d'accord pour agréer cette motion.

Un rejet du nouveau régime des finances nécessiterait l'élaboration d'une nouvelle solution intermédiaire pour 4 ans qui ne s'avérerait guère plus favorable que le projet proposé. Personne au surplus ne se hasarderait à prétendre que les dispositions pour le lancement d'une nouvelle loi fiscale seraient plus propices dans 4 ans. Nous sommes tous d'avis que c'est aujourd'hui qu'il s'agit de saisir l'occasion. Un tien vaut mieux que deux tu l'auras. Par ailleurs, des finances fédérales saines sont la meilleure garantie pour les dépôts d'épargne.

Cette année à nouveau, la direction de l'Union a le privilège de rapporter sur un exercice fort satisfaisant. Ces succès renouvelés, auxquels vous avez tous contribué, sont le fruit de la solidarité et du dévouement que vous avez manifestés au service de notre cause commune. Puisse ce Congrès de Lugano vous dédommager, en quelque



Le coin des scrutateurs.

sorte, des sacrifices que vous consentez l'année durant. C'est dans ces sentiments, et avec le ferme espoir que vous daignerez suivre attentivement les débats de ce matin, que je déclare ouverte cette 55^e assemblée annuelle des délégués.

* * *

Chers raiffeisenistes,

Avant d'entamer les délibérations, nous ne saurions omettre de rappeler dans un sentiment de piété profonde et de reconnaissance, le souvenir des fidèles coopérateurs que la mort a ravi aux effectifs de notre grande famille, depuis notre dernier Congrès annuel.

Aujourd'hui, nous devons accorder une pensée toute spéciale à la mémoire d'un grand raiffeiseniste tessinois, M. le chanoine Rovelli, curé de Sonvico que de nombreux fidèles ont accompagné dans son dernier déplacement terrestre, le 27 octobre 1957.

C'est à l'initiative privée de ce regretté défunt que la première Caisse tessinoise de Sonvico doit sa fondation en 1923. Par la suite, il a fallu attendre près de 22 ans avant d'enregistrer, en 1944, la mise en service de la seconde Caisse et c'est dès lors que l'activité de fondation s'est manifestée avec une telle vitalité dans le canton.

En août 1947, les Caisses tessinoises, qui étaient à l'époque au nombre de 11, se réunirent pour former une fédération cantonale et nommèrent M. le chanoine Rovelli en qualité de président d'honneur. C'est à ce titre qu'il prit part à toutes les assemblées de la fédération, réunions auxquelles il portait un vif intérêt.

Le chanoine Rovelli peut à juste titre être considéré comme l'instigateur méritant, voire même comme le pionnier du raiffeisenisme tessinois. Nous conserverons de cet estimé coopérateur un souvenir ému de profonde reconnaissance.

* * *

Messieurs les délégués,

Nous avons aujourd'hui l'honneur et la joie de souhaiter une cordiale bienvenue parmi nous à plusieurs hôtes de marque.

Notre salut tout spécial s'adresse en premier lieu aux représentants des autorités cantonales et communales, notamment

à M. le conseiller d'Etat Brenno Galli, chef du Département des finances,

à M. Barchi, président du Grand Conseil tessinois,

à M. le professeur Attilio Petralli, président du Grand conseil communal de la ville de Lugano.

A cette occasion, nous tenons à exprimer notre gratitude aux autorités supérieures du canton ainsi qu'à celles de la ville de Lugano, et tout particulièrement à leurs représentants, pour l'estime qui est ainsi témoignée à nos assises et, partant, à notre mouvement.

Nous avons également l'honneur et le privilège d'accueillir parmi nous :

M. Neuhaus, de la Commission fédérale des banques, à Berne,

M. de Steiger, de l'Office fédéral du Registre foncier, à Berne,

M. Neukomm, sous-directeur de l'Union suisse des Paysans, à Brougg,

ainsi que différentes personnalités tessinoises qui ont œuvré avec succès à la divulgation de l'idéal raiffeiseniste dans leur canton et auxquelles nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

D'autres invités n'ont pu répondre à notre appel et se sont fait excuser. C'est le cas notamment de notre ami intime, M. le professeur Laur.

Je salue finalement les représentants de la presse et de Radio Monte Ceneri et les remercie de tout l'intérêt qu'ils portent à notre réunion.

* * *

Allocution du conseiller d'Etat Galli, représentant du Gouvernement cantonal tessinois.

Après cet acte d'ouverture et avant d'aborder les affaires administratives, le président se fait un honneur de donner la parole au représentant du Conseil d'Etat tessinois, M. Brenno Galli, chef du Département des finances. Après avoir exprimé sa joie du choix du canton du Tessin, cela pour la seconde fois, pour lieu du grand rassemblement des raiffeisenistes suisses, il s'adresse aux délégués, à tour de rôle dans leur trois langues nationales, pour traduire les sentiments de l'autorité cantonale. Voici le texte partiel que nous a laissé un sténogramme.

Je viens d'avoir le privilège de vous souhaiter, au nom du Gouvernement tessinois, la plus cordiale bienvenue, en m'appliquant à vous exposer les raisons qui m'ont personnellement permis d'apprécier l'un des plus beaux principes de votre organisation, celui qui vise notamment à créer un climat de confiance au village entre le débiteur et le déposant. En effet, ces relations encore possibles au sein des populations campagnardes représentent certainement un élément du succès croissant dé-



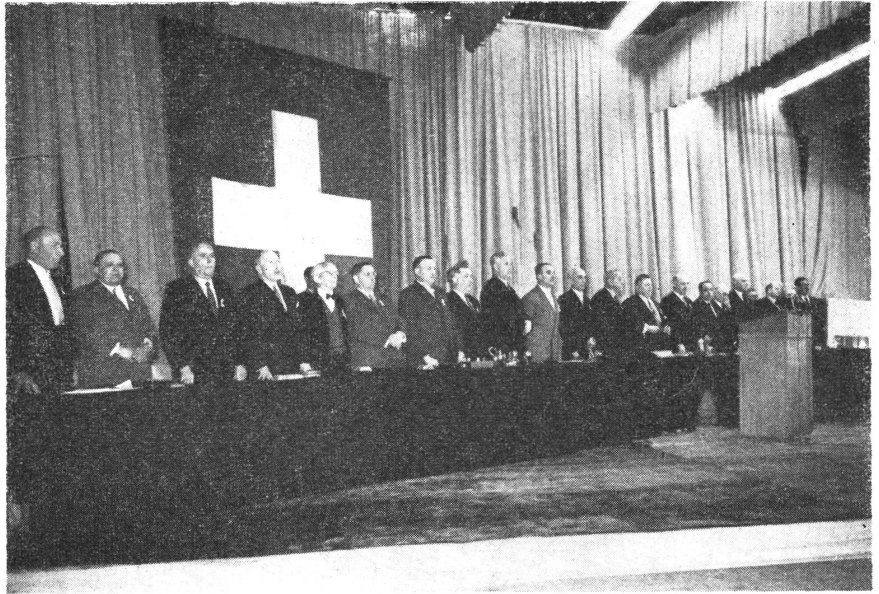
Le conseiller d'Etat Brenno Galli apporte le message du Gouvernement cantonal.

coulant du respect de ce qui est humain.

Au cours des années où je trouvais encore le temps et les possibilités de me plonger dans certaines études, l'idée me vint une fois — c'était avant la guerre — de compléter mon bagage de connaissance par un doctorat. C'était l'époque où les avocats avaient encore le temps de se préoccuper d'autres problèmes. Pour ma part, je me mis précisément à étudier le système Raiffeisen qui m'intéressait surtout pour des raisons financières, et ceci avec raison ! Aujourd'hui, nous nous rendons compte, plus que jamais, des résultats obtenus par cette collaboration de gens qui vivent en commun la même vie, qui partagent les mêmes soucis et les mêmes espérances, et dont la coopération mutuelle se traduit de nos jours par une œuvre communautaire qui jouit d'une réputation sans défaut, bénéficiant dans toute la Suisse de la considération et de la confiance du public. Au cours de ces dernières années, nous avons étudié au Tessin le problème du crédit agricole en nous appliquant à le résoudre. Le Grand Conseil détient depuis des mois un projet visant à améliorer la situation dans ce domaine. Aujourd'hui, je tiens à déclarer ouvertement aux raiffeisenistes tessinois que la solution de ce problème ne doit pas être envisagée dans le sens d'une concurrence envers les Caisses Raiffeisen. Ces dernières doivent au contraire marcher la main dans la main avec l'Etat et l'économie privée, en faveur de l'agriculture, en faveur de celui qui tient à ne pas se laisser industrialiser et qui respecte encore intégralement la personnalité humaine, de celui qui sous le toit familial entend défendre son patrimoine naturel, car s'il n'est pas possible d'extraire d'une âme une idée noble, le fait d'arracher le paysan à son village ne saurait non plus se concevoir. Voilà ce que l'Etat avec l'économie privée peuvent entreprendre et j'espère personnellement, eu égard aux possibilités minimales ou réduites, que l'Etat et l'agriculture parviendront à mettre au point une forme de crédit agricole donnant satisfaction aux deux parties et assurant du même coup la prospérité de notre canton. Même si dans ce domaine, comme peut-être ailleurs, nous devons enregistrer des succès et des déceptions, nous savons cependant, et cela a été démontré chez nous, que ce mouvement coopératif prend la responsabilité de concéder au prochain ce que nous souhaiterions peut-être posséder demain, je pense ici à la coopération au village, à l'aide mutuelle.

Je crois avoir déjà dépassé les quelques minutes qui m'étaient accordées et ne tiens pas à retenir votre attention plus longtemps. Vous avez aujourd'hui d'autres affaires beaucoup plus importantes à traiter. Il vous appartient notamment d'apprécier des comptes qui s'avèrent brillants. Vous pourrez constater que votre mouvement vient d'enregistrer de nouveaux succès. Vous avez des raisons d'être en liesse aujourd'hui et cette ambiance de fête va de pair avec notre gratitude.

Le président remercie vivement le conseiller d'Etat Galli et, par lui, le gouvernement cantonal tessinois pour la sympathie témoignée au mouvement Raiffeisen à l'occasion de ses assises annuelles.



Les organes de la direction centrale et les invités d'honneur chantent le « Cantique suisse ».

Le message de l'Union suisse des Paysans.

La parole est encore donnée au représentant de l'Union suisse des Paysans et c'est ainsi que nous aurons pour la première fois le plaisir d'entendre le nouveau vice-directeur, M. Neukomm. Voici la traduction de ce message :

C'est avec joie que j'ai accepté la mission de représenter l'Union suisse des Paysans à votre assemblée des délégués. Au nom de notre organisation, je vous transmets ses vœux les meilleurs et remercie votre direction de son aimable invitation.

Le respect absolu des véritables principes de l'esprit d'entraide de la responsabilité mutuelle n'est pas toujours la semence d'un élément naturel. Il est même ici et là souvent contesté. Ce n'est pas une constatation nationale, mais aussi internationale. C'est une pression continuelle de la vie vers des sphères plus élevées, vers une concentration syndicale, même dans les affaires économiques. La naissance de trusts à grand rayon d'action est peut-être à même de décharger l'individu d'une certaine part de responsabilité. Elle le prive néanmoins de son droit de décider, de son sentiment de responsabilité aux événements de la communauté, ce qui a pour effet de paralyser dangereusement et sur une large échelle bien des valeurs personnelles ainsi qu'un effectif important de forces créatrices du pays.

Reconnaître ce danger implique la nécessité d'y faire face en s'efforçant de maintenir prospères et sains tous les éléments spécifiquement suisses qui croissent en nous.

A cet ordre d'idées se rallient sans aucun doute nos coopératives rurales, parmi lesquelles vos Caisses de crédit, selon le sys-

tème Raiffeisen, occupent une place de plus en plus prépondérante. Dans la coopérative, l'aide mutuelle porte en elle le germe d'un des éléments essentiels de la vie et la solidarité des adhérents vise à maintenir vivante leur volonté de coresponsabilité. Il s'agit en l'occurrence d'une particularité confédérale traditionnelle qui implique le respect des principes fondamentaux même lors d'une réadaptation nécessitée par la marche du temps.

Pour des raisons faciles à deviner, l'agriculture sait apprécier votre activité, ceci indépendamment de la proportion dans laquelle chaque paysan est appelé à y participer. Il y va, pour beaucoup de nos petites et moyennes exploitations agricoles, de la conservation de cellules d'une communauté privée qui, sur le plan de la coopération, restent fidèles à leur caractère et pratiquent l'aide mutuelle en faveur du prochain.

Au point de vue coopératif, nous pouvons donc nous tendre la main. Nous ne voulons pas succomber devant les dangers actuels, mais conscients de nos forces indéfectibles dans la coopération, nous sommes décidés à poursuivre notre route, pleinement confiants en l'avenir.

Au nom de l'Union suisse des paysans, je vous félicite de cette noble attitude et souhaite à votre organisation ainsi qu'aux nombreuses Caisses Raiffeisen locales une évolution future des plus prospères.

Le président Eugster remercie l'orateur et l'assure à l'avenir encore de la collaboration de l'Union Raiffeisen dans la grande tâche commune.

* * *

Ayant ainsi préludé, l'assemblée passe aux actes conformément à la suite des objets à l'ordre du jour qui appelle tout d'abord la

Constitution du bureau de l'assemblée.

Aux termes des statuts, la présidence échoit à *M. G. Eugster*, président de l'Union. Sur proposition du Conseil d'administration, *M. le professeur Plinio Ceppi* est désigné comme vice-président de l'assemblée du jour. Le président s'adjoint encore deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, MM. Edelmänn, sous-directeur, et Froidevaux, du secrétariat de l'Union. MM. Séchaud et Molinari fonctionneront comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. *M. Willy Barbezat*, président, La Côte-aux-Fées (Neuchâtel),
2. *M. Settimo Tarchini*, président, Balerna (Tessin),
3. *M. Georges Camen*, caissier, Riom (Grisons),
4. *M. Hugo Dietsche*, député et président, Kriessern (Saint-Gall).

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE L'OFFICE DE REVISION ET SUR LA SITUATION DES CAISSES AFFILIEES

M. le directeur I. Egger, chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union, monte à la tribune pour la présentation de son rapport que les délégués romands et tessi-

nois suivent dans leur langue au moyen des écouteurs :

Aujourd'hui, réunie en sa 55^e assemblée générale, l'imposante communauté raiffeiseniste suisse vient de suspendre temporairement son labeur journalier pour dresser rétrospectivement le bilan de son activité matérielle et morale, pour revivifier ses forces aux sources du plus pur idéalisme, mais aussi pour témoigner son profond attachement et sa vive sympathie au Tessin et à Lugano, à ce mouvement si jeune, mais qui fait preuve d'un réel dynamisme.

De notre côté, c'est avec joie et satisfaction que nous pouvons, une fois de plus, rapporter sur un exercice qui fut des plus fructueux pour notre organisation, pour vos Caisses. Poursuivant sa courbe ascendante, le graphique ininterrompu des progrès réalisés jusqu'ici par le mouvement Raiffeisen suisse, nous révèle une dernière étape particulièrement réjouissante. 1957 a permis, en effet, un renforcement des plus appréciables de toutes nos positions.

Nous enregistrons tout d'abord la fondation et l'adhésion de 16 nouvelles Caisses au sein de l'organisation qui comptait de la sorte, à fin décembre 1957, 1040 Caisses affiliées. En 1957 également, le Tessin vient à nouveau en tête du classement avec 7 fondations et un effectif total à la fin de l'exercice de 50 Caisses. La manifestation de sympathie recherchée par la décision de tenir le Congrès de 1958 à Lugano se justifie donc pleinement.

Il sied de signaler également que le nombre des sociétaires s'est nouvellement accru de plus de 3000 unités pour atteindre 117 189 membres. Infailliblement, les effectifs des sympathisants et des collaborateurs s'élargissent chaque année. Dans le cadre de nos institutions d'utilité publique, les rangs des militants se resserrent toujours davantage, témoignage sans cesse

grandissant de l'esprit de solidarité dans le domaine de l'épargne et du crédit.

La somme globale des bilans atteint 1 577,5 millions, affichant ainsi un élargissement de 83 millions comparativement au bouclement précédent.

Certes, l'augmentation des bilans de 1956 était supérieure à 100 millions. Il convient toutefois de préciser que ce résultat était fortement influencé par les 20 millions de crédits consentis par la Caisse centrale.

Au cours de l'exercice écoulé, les dépôts du public se sont nouvellement accrus de 84,7 millions, soit :

Epargne et comptes de dépôts	51,4 millions
Obligations	27,5 millions
Comptes courants	5,8 millions

Dans ce domaine, l'épargne et les comptes de dépôts réunis ont franchi pour la première fois, à fin 1957, le cap du milliard. Par ailleurs, les carnets d'épargne en circulation se sont élargis de 16 000 unités, portant ainsi leur nombre total à plus d'un demi-million.

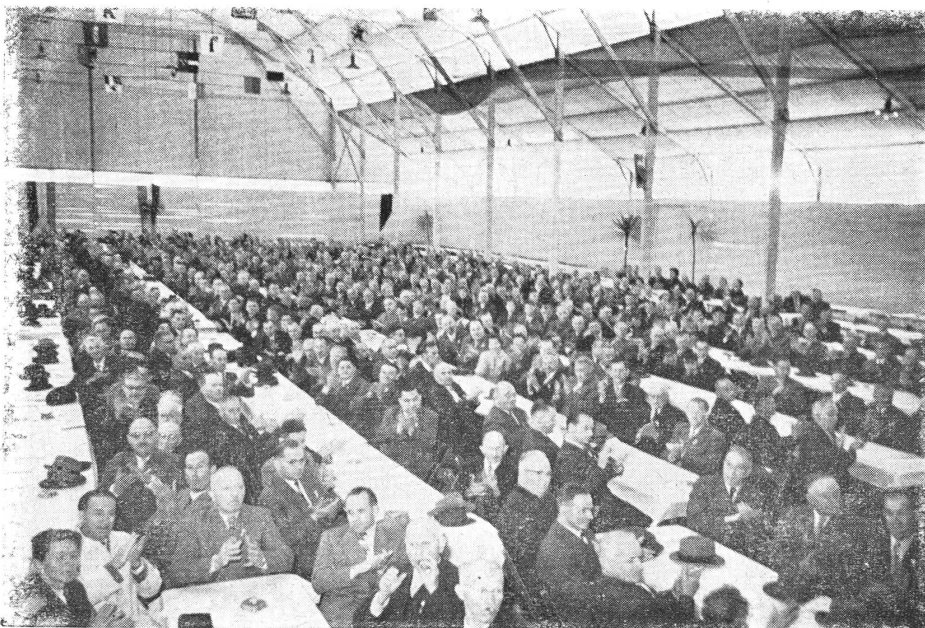
L'évolution du secteur des passifs nous permet les brèves constatations suivantes :

1. Le groupe classique des dépôts du public révèle une augmentation de 84,7 millions. Elle est quelque peu supérieure à celle de 1956.
2. Contrairement à certains échos que la presse nous transmet, nous sommes à même de préciser sur la base des bilans de nos Caisses, que l'esprit d'épargne et la volonté d'épargne ne se sont pas amenuisés. Il y a tout au plus un léger recul de l'épargne dû aux dépôts transférés au chapitre des obligations.
3. L'évolution des bilans de nos Caisses au cours de ce dernier exercice n'est nullement grevée par des emprunts quelconques. Les avances consenties à l'époque par la Caisse centrale ont été réduites de quelque 8 millions. L'accroissement des dépôts du public s'est même avéré supérieur à celui du bilan global.
4. Dans leur ensemble, les bilans des Caisses Raiffeisen sont francs de toute expansion forcée ou enjolivure. Le 98 % est représenté par les fonds propres et les placements du public, tandis que le 2 % seulement équivaut aux avances de la Caisse centrale.

Dans le secteur des actifs, nous constatons, comme nous l'avons déjà relevé, que sur les nouveaux apports du public, huit millions ont été destinés au remboursement des crédits de l'Union. Par ailleurs, le nouvel afflux d'argent frais a été intégralement investi sur place, sous forme de prêts et crédits. Ce chapitre s'est élargi de plus de 80 millions, à savoir :

les comptes courants débiteurs gagés de	2,3 millions
les prêts à terme gagés de	3 millions
les prêts et crédits aux corporations de droit public de	12 millions
les hypothèques de	64 millions

Dans ce domaine, il convient de mettre également en évidence le fait que les placements hypothécaires viennent aussi de dépasser le premier milliard de francs.



Les délégués de la Suisse alémanique dans le second pavillon de la Fiera.

L'augmentation de 64 millions enregistrée par ce secteur est sensiblement plus faible que celle de l'exercice précédent. Il n'eût néanmoins pas été difficile d'afficher ici une augmentation plus massive, en donnant suite, dans une plus large mesure, aux demandes de prêts hypothécaires qui nous ont été présentées. Les Caisses Raiffeisen se doivent pourtant de ne jamais se départir de leur rôle qui consiste à financer avant tout les besoins de petits crédits et de crédits d'exploitation de leurs sociétaires.

L'évolution des actifs, telle qu'elle ressort des bilans des Caisses Raiffeisen, confirme donc avec évidence que nos institutions n'ont pas vécu au-dessus de leurs moyens. On ne saurait non plus leur faire le reproche de s'être adonnées à des investissements exagérés.

Dans le domaine de la liquidité, il sied de relever l'augmentation d'un demi-million, des espèces en caisse et du disponible en compte de chèques postaux, alors qu'on enregistre une sensible alimentation des avoirs à vue aux dépens des placements à terme. Dans l'ensemble, ces deux postes ont rétrogradé d'un million.

L'encaisse et les avoirs à l'Union, autrement dit les actifs liquides et facilement réalisables, après déduction des dettes à la Caisse centrale, atteignaient à fin 1957 la somme de 191 millions. En 1956, le décompte y relatif faisait ressortir un volume de 183 millions seulement. Il appert de cette analyse que, d'une façon générale, la liquidité s'est encore améliorée d'environ huit millions, ce qui fait que, dans cet ordre d'idées, le bilan général mérite un jugement des plus satisfaisants.

Je crois pouvoir me soustraire à l'obligation de commenter en détail l'évolution du poste « Autres actifs » qui contient, entre autres éléments, les intérêts courus et impayés des débiteurs. Cette dernière rubrique s'avère être de 61 000 francs supérieure à celle de l'exercice précédent. Il convient toutefois de préciser que ce montant englobe également toutes les échéances au 31 décembre 1957 qui n'ont pas été honorées à la fin de l'année mais qui, partiellement du moins, ne constituent pas nécessairement des arriérés.

Si l'on tient compte, au surplus, que le volume des créances s'est élargi d'environ 80 millions par rapport au bouclier précédent, l'accroissement des impayés est intervenu à un rythme proportionnellement moins accentué. Ce compartiment de l'actif représente un peu moins que le tiers pour cent du volume des prêts. Cet excellent résultat traduit une nouvelle amélioration de l'esprit de ponctualité des sociétaires de nos Caisses, heureuse constatation que nous sommes fiers de relever.

En corrélation avec la progression sensible des bilans et l'élargissement du chiffre d'affaires, le compte d'exploitation révèle également des augmentations assez fortes non seulement dans les recettes d'intérêts, mais aussi dans les frais d'administration et autres frais généraux. Par rapport à l'année précédente, les charges fiscales affichent une diminution de 127 000 francs, régression due au fait que plusieurs Caisses se sont acquittées, en 1956 déjà, de la contribution pour la défense natio-

nale afférente aux années 1956 et 1957. Dans le domaine fiscal, les Caisses Raiffeisen suisses ont payé néanmoins la coquette somme de 1 230 000 francs, soit près du 25 % de l'excédent d'exploitation final.

Le secteur des amortissements figure au bilan global par 363 000 francs, chiffre en forte augmentation sur celui de 1956. Il s'agit principalement d'amortissements sur mobilier et immeubles à l'usage des Caisses. Dans cet ordre d'idées, il sied de relever à nouveau qu'aucune perte sur débiteurs n'a été enregistrée. Pour un volume de créances de plus d'un milliard et demi, il n'est certes pas prétentieux d'alléguer que cette heureuse constatation en dit long sur la qualité des actifs engagés comme d'ailleurs sur le sérieux de la politique appliquée en matière de crédit.

Les frais généraux et d'administration, impôts et amortissements, ne représentent au total que le 0,43 % de la somme du bilan. De 0,44 % qu'elle était à fin 1956, cette relation s'est encore amincie, ce qui souligne, une fois de plus, l'esprit d'économie et le caractère d'utilité publique de nos institutions.

Après couverture de tous les frais et sous déduction d'un intérêt attribué aux parts sociales et fixé dans la règle à 5 %, le compte d'exploitation général fait ressortir l'excédent encore jamais atteint de 5 095 000 francs. Le transfert intégral de ce copieux bénéfice aux réserves, porte ces dernières à 71 345 000 francs.

Majorées du capital social versé, les réserves constituent un volume de fonds propres effectifs de 83 187 000 francs. En incorporant à ce chiffre les quelque 6 millions que représentent la responsabilité solidaire des membres et leur obligation éventuelle d'opérer des versements supplémentaires illimités, engagements dont nous sommes autorisés à tenir compte à raison de 50 francs par sociétaire, on obtient un capital de garantie de près de 90 millions. La proportion atteint donc le 5,97 % des fonds confiés. Si l'on ne prend en considération que le capital social versé et les réserves, la relation est de 5,56 % contre 5,4 % en 1956. L'amélioration enregistrée dans ce domaine est également sensible. Face aux dispositions légales et aux autorités chargées de les faire respecter, nous sommes en droit d'affirmer que notre organisation présente une structure des plus heureuses.

Nous sommes persuadés d'autre part qu'un volume de fonds propres relativement plus ou moins important ne revêt qu'un caractère secondaire et que c'est plutôt la valeur des actifs qui est déterminante en premier lieu pour assurer le bon renom d'un établissement de crédit ainsi que la garantie nécessaire à ses déposants.

Aux termes des prescriptions statutaires et des dispositions de la loi fédérale sur les banques, chaque Caisse a subi, en 1957 à nouveau, la revision annuelle ordinaire de sa gestion par les reviseurs attitrés de l'Union. Les résultats de ces expertises qui, dans leur ensemble, se sont avérés excellents, nous autorisent à déclarer que les engagements révélés par les bilans sont largement couverts par des actifs de première qualité. Au cours des contrôles effectués, aucun risque extraordinaire ni danger de

perte important n'ont été enregistrés. La confiance des déposants demeure par conséquent pleinement justifiée.

Notre organisation prend sans cesse de l'extension. L'évolution de la plupart des Caisses affiliées s'accroît d'une année à l'autre. Plus les chiffres prennent de l'importance, plus la revision s'avère nécessaire. La confiance des déposants et sa justification font partie intégrante d'une administration prudente et sérieuse chargée de la fructification de l'épargne populaire. Nos Caisses y parviennent le plus simplement possible par le respect sans condition des principes éprouvés contenus dans les statuts.

Par ailleurs, c'est à l'Office de revision qu'incombe la mission de surveiller l'application intégrale de ces dispositions fondamentales.

Il sied au surplus de vouer une attention soutenue au respect des prescriptions légales et tout particulièrement de celles qui régissent le secteur de la liquidité et celui des fonds propres. Nous avons déjà relevé que, d'une façon générale, les disponibilités étaient demeurées satisfaisantes, voire même qu'elles s'étaient encore améliorées. Certes, dans ce domaine également, il y aura toujours des exceptions pour confirmer la règle. Même si le marché de l'argent s'est caractérisé dernièrement par un peu plus de souplesse, nous tenons néanmoins à préciser en qualité d'office de revision, que la Caisse Raiffeisen se doit, en tout temps, d'adapter son activité dans le secteur des prêts et crédits aux moyens dont elle dispose. Elle doit avoir soin de maintenir en réserve les fonds nécessaires au financement d'opérations inattendues, retraits de dépôts ou transactions purement raiffeisenistes.

L'accomplissement des prescriptions touchant le domaine des fonds propres fait également l'objet de notre attention suivie. Dans ce domaine également, nous avons constaté d'une façon générale une amélioration sensible de la proportion. Les Caisses dont le bilan n'affiche pas encore un minimum de 5 % de fonds propres se doivent de concentrer leurs efforts au renforcement massif des réserves par des bénéfices appropriés. Dans cet ordre d'idées, il convient également de prévoir une politique de taux adéquate. Tout en cherchant à rendre service dans une plus large mesure possible, il sied néanmoins de ne pas reléguer au second plan le respect des dispositions légales.

En ce qui concerne l'évolution de la politique des taux en 1957, rappelons qu'elle ne fut pas des plus propices et que les pronostics pour 1958 ne sont guère plus favorables. Les intérêts passifs ont subi une hausse plus marquée que les intérêts actifs. L'équilibre ne pourra être rétabli que par la hausse à 4 % du taux hypothécaire sur les anciennes affaires, ce qui est d'ailleurs déjà le cas dans certains cantons.

Au cours des années d'abondance de capitaux, nous nous sommes efforcés, en vertu du principe d'une saine stabilité, de maintenir en vigueur le taux de 3 1/2 %, bien qu'à l'époque et au vu de la situation sur le marché, une réduction aurait très bien pu se concevoir. Jadis, les débiteurs ont donc fait les frais de cette politique.

Dans les années 1956 et 1957, les bailleurs de fonds, en revanche, ont dû prendre ce sacrifice à leur charge en laissant inchangé le taux des premières hypothèques. Cet état de choses doit aujourd'hui prendre fin. Le fait que la structure financière des bilans est constituée de plus en plus par des placements à long terme à 3 3/4 %, voire même à 4 %, rend matériellement impossible le maintien de la plus grande partie des actifs à 3 3/4 %.

* * *

Dans son discours d'ouverture, M. le président Eugster n'a pas manqué de relever la qualité des commentaires sur lesquels les rapports allaient mettre l'accent, ce qui est d'ailleurs exact. Cette heureuse constatation nous incite à remercier tout d'abord le Tout-Puissant qui a daigné accorder sa bénédiction sur cette œuvre d'entraide que nous nous efforçons de rendre toujours plus utile à la collectivité. Si nous avons été en mesure de vous présenter des rapports satisfaisants, témoignant du réjouissant développement de notre mouvement dont les résultats se sont avérés, une fois de plus, excellents, c'est surtout grâce à la collaboration dévouée et précieuse de tous les militants.

Chers raiffeisenistes, c'est donc en premier lieu à votre activité que nous devons ce privilège et nous tenons ici à vous exprimer notre profonde gratitude à vous, plus de 10 000 collaborateurs actifs qui œuvrez dans un esprit de parfait désintéressement au sein des Caisses locales, en tant que membres des Comités de direction, des Conseils de surveillance ou en qualité de caissiers. Je remercie tout particulièrement aussi les membres des organes supérieurs de l'Union pour la direction avisée et prudente de notre organisation, ainsi que les collaborateurs de l'Union pour l'accomplissement consciencieux de leur mission.

Seuls les chiffres ne suffisent pas à déterminer la valeur d'un mouvement et de son activité. Dans une œuvre comme la nôtre, l'esprit qui anime tous les coopérateurs dans la réalisation commune d'un idéal éthique et social a certainement plus d'importance que sa structure purement matérielle. Au surplus, cet esprit, qui est la cheville ouvrière de toute l'organisation, est loin d'être étranger aux succès réalisés. Puisse l'imposante démonstration de ce jour nous inciter à renouveler notre promesse de respect indéfectible aux principes éprouvés du système, aux dispositions fondamentales qui ont fait la force du mouvement Raiffeisen suisse.

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA CAISSE CENTRALE EN 1957

M. le directeur P. Schwager prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation de son rapport sur les comptes annuels de 1957 :

Tous les participants gardent sûrement encore un vivant souvenir du dernier Con-

grès de Berne, comme s'il avait eu lieu il y a quelques mois à peine. Mais dès lors, une année entière déjà s'est écoulée. Notre Caisse centrale a un nouvel exercice annuel derrière elle et j'ai l'honneur de vous présenter le rapport concernant cet exercice qui se trouve être le 55^e.

Bien qu'il n'ait pas été possible d'atteindre au cours de cet exercice, en ce qui concerne le bénéfice, le résultat de 1956, nous pouvons malgré tout être satisfaits. Certes, nous avons moins gagné mais heureusement nous n'avons de nouveau aucune perte à signaler, ce qui est un fait toujours réjouissant pour nos comités et la direction. Le bénéfice réalisé en 1957 atteint 676 200 francs, autrement dit 49 000 fr. de moins qu'en 1956. Avec le solde reporté de l'année précédente, notre compte de pertes et profits boucle par 725 583 fr. 94 et cette assemblée générale aura à se prononcer sur la répartition de ce disponible.

Les causes de ce bénéfice moins élevé proviennent en premier lieu des charges d'intérêt plus élevées alors que les intérêts créanciers n'ont pas suivi à la même cadence et, secondement, des amortissements qui ont dû être effectués sur les fonds publics et titres. Par votre activité auprès des Caisses affiliées, vous n'ignorez pas qu'au cours de l'année écoulée les intérêts créanciers ont dû être haussés successivement pour ne pas courir le risque de voir partir des dépôts par suite des offres à taux élevés qui étaient faites presque chaque jour dans tous les journaux.

Par contre, les intérêts débiteurs n'ont pu être augmentés qu'à un rythme plus lent, ce qui a eu une influence en conséquence sur le résultat final. Pendant toute l'année, nous avons adapté continuellement, à la situation du marché, nos taux d'intérêt pour les dépôts et principalement pour les placements à terme. Au début de l'année, le taux des placements à 5 ans était le 3 % alors qu'à la fin de l'année il atteignait 3 3/4 %. Jusqu'à ces quinze derniers jours, nous avons eu une situation étrange en ce sens que notre taux pour les nouveaux placements à terme était le même que celui que nous appliquions à nos avances. Cela provenait du fait que nous n'ignorions pas que nos Caisses avaient à faire face aux mêmes difficultés que la Caisse centrale, pour la question du rendement.

La seconde cause justifiant ce bénéfice moins grand est le rendement plus réduit des fonds publics et titres. Cela fait, net, 519 000 francs de moins. Lors de l'examen de ce montant, il faut aussi tenir compte que l'inventaire moyen de 1957 des fonds publics et titres était inférieur à celui de 1956. Ce rendement net plus réduit se justifie aussi par le fait que l'Union a dû effectuer des amortissements sur son important inventaire de fonds publics et titres. Par suite de la hausse générale des taux d'intérêts, les cours de tous les fonds publics et titres, même des meilleurs, ont passablement baissé. Ces reculs de cours sont absolument normaux lorsque les taux montent, on peut même dire qu'ils sont légaux, car, lorsqu'on obtient un taux de 4 % pour de nouvelles obligations, il est compréhensible que les anciennes au taux de 3 % seulement aient moins de valeur. Comparés

à ceux de fin 1956, les cours à fin 1957 de toutes les obligations cotées étaient en moyenne d'environ 5 1/2 % inférieurs. A certaines périodes de l'année, alors que la tension sur le marché était particulièrement aiguë, les reculs de cours atteignaient en moyenne même 7 %. Jusqu'à la fin de l'année, une amélioration partielle est intervenue et, depuis lors, elle a fait encore des progrès. D'après le Code des obligations, les titres ne peuvent figurer au bilan qu'au cours moyen atteint le dernier mois avant le jour de l'établissement du bilan. Si les titres figurent à l'inventaire à des cours supérieurs, la différence doit être amortie. Cette prescription a une grande importance pour notre Caisse centrale car, pour un inventaire de titres d'environ 90 millions de francs, 1 % seulement représente déjà une somme respectable.

Telle fut toujours la politique de mon méritant prédécesseur, M. le directeur Stadelmann, d'effectuer chaque année, dans la mesure des possibilités, des amortissements sur les fonds publics et titres, afin qu'avec le temps la valeur à l'inventaire se trouve être en dehors de la zone des fluctuations de cours. Actuellement, ce but n'est toutefois pas encore entièrement atteint. L'année écoulée a démontré une fois de plus que cette ligne de conduite est la meilleure. Par conséquent, elle sera également suivie strictement au cours des prochaines années. Les amortissements ont été effectués en grande partie par le débit du produit des intérêts des fonds publics et titres. Cependant, cette opération a eu une répercussion assez sensible en ce sens que le rendement final, du point de vue montant et en pour cent, a été passablement inférieur à celui de l'année précédente.

Ces fluctuations de cours des fonds publics et titres ont démontré une fois de plus combien il est simple et pratique pour les Caisses affiliées d'avoir des placements à terme à l'Union, placements qui ne sont pas sous l'influence des cours de la bourse mais qui, au contraire, peuvent toujours figurer au bilan à leur valeur nominale. De ce fait, c'est l'Union qui se charge de tous les soucis occasionnés par les fluctuations de cours.

En ce qui concerne les frais d'exploitation et les autres charges qui s'élèvent à 1 457 000 francs en chiffre rond, nous constatons un recul appréciable des dépenses de 51 000 francs. Les débours pour des acquisitions de machines ont été inférieurs ainsi que les contributions à la Caisse de retraite. Certes, les devoirs coûteux ne manquent pas. Je mentionne seulement qu'à la longue nous ne pourrions plus retarder l'agrandissement de la chambre forte dans le bâtiment de l'Union. Tenant compte d'une part des recommandations du Conseil fédéral d'appliquer une retenue dans les constructions afin de ne pas forcer la haute conjoncture pour garder la valeur de l'argent, et d'autre part aussi par suite des possibilités de gain moins bonnes, nous avons retardé jusqu'à aujourd'hui cet agrandissement. Mais avec le temps, nous ne pourrions plus renvoyer ces travaux devenus urgents.

Le bilan qui atteint la somme totale de 270 millions ne présente, par rapport à

l'année précédente, qu'une progression insignifiante de 107 000 francs.

Parmi les *passifs*, les *divers avoirs des Caisses affiliées* marquent un recul d'environ 1 100 000 francs. Le montant total de 208 000 000 francs représente néanmoins une somme imposante. En ce qui concerne les relations financières avec les Caisses affiliées, la situation en 1957, comparée à celle de 1956, s'est passablement stabilisée dans l'ensemble. Au cours de 1956, nous avons dû rembourser aux Caisses 22,4 millions alors qu'en 1957 — amortissement sur les crédits de l'Union compris — les versements de celles-ci ont dépassé les retraits de 7 millions. La situation a donc évolué. On s'en est aperçu vers la fin de l'année, la première fois en novembre.

Le développement de la *caisse d'épargne* est par contre moins normal. Le recul est de 640 000 francs et ce poste atteint encore 18 100 000 francs. La concurrence de nombreux emprunts publics à taux élevés s'est fait sentir assez fortement. En outre, plus d'un million de francs ont été reportés sur des *obligations* de notre Caisse centrale, position qui a augmenté ainsi de 1,5 million.

Les *prêts sur lettres de gage* marquent une avance de 2 millions. Le total atteint maintenant 4 millions.

Parmi les *actifs*, l'avoir en caisse excède d'environ 2 300 000 francs celui de l'année dernière, ce qui provient principalement du reflux de capitaux des Caisses affiliées, qui s'est produit vers la fin de l'année.

Les *crédits aux Caisses affiliées* qui s'élevaient à 42 300 000 francs à fin 1956 ont passé à 34 100 000 francs. Ce changement démontre clairement le relâchement de la tension auprès de nombreuses Caisses.

Le *portefeuille des effets de change* s'est élargi de 3 400 000 francs pour atteindre 11 300 000 fr. Du montant total, 7,6 millions sont représentés par des *rescriptions* de la Confédération et de cantons et par des effets de financement de stocks obligatoires.

Les *comptes courants débiteurs sans garantie* s'élèvent cette année à 5 600 000 francs et marquent ainsi un accroissement de 2 800 000 francs par rapport à l'année dernière. Ce poste comprend principalement des avances à des fédérations coopératives agricoles et laitières.

Les *comptes courants débiteurs gagés* font ressortir cette année un recul de un million et atteignent 2,4 millions. Cette régression provient en grande partie de crédits de construction consolidés en hypothèques fermes et aussi du fait que pour ainsi dire aucun nouveau crédit de construction n'a été accordé.

Les *hypothèques* d'un montant total de 95 700 000 francs sont presque sans changement, l'augmentation n'atteignant finalement que 320 000 francs. L'octroi direct de nouveaux prêts hypothécaires a été réservé principalement à de petits prêts à d'anciens débiteurs. A part cela, nous avons repris de nombreuses hypothèques de nos Caisses affiliées afin de procurer à ces dernières des capitaux liquides. Si, malgré les nouveaux investissements, le volume des hypothèques n'a pas augmenté davantage, cela provient des amortisse-

ments, dégrèvements et remboursements qui sont intervenus au cours de l'année.

Le *portefeuille des fonds publics et titres* atteint 89,5 millions de francs. L'augmentation de 3,8 millions est en corrélation avec l'évolution des avances aux corporations de droit public qui marquent une régression de 3,3 millions.

A la fin de mon exposé sur le bilan, il y a lieu de mentionner que peu de positions marquent des changements notables.

Permettez-moi de compléter mon exposé par quelques remarques sur la situation actuelle du marché de l'argent et des capitaux et sur l'évolution probable dans un proche avenir. On peut dire sans exagérer qu'au cours de l'année dernière il n'y a pas eu un chapitre sur lequel il a été autant écrit et discuté que sur celui de la pénurie de capitaux et de l'évolution des taux. Jusqu'au mois d'octobre, on avait l'impression que la pénurie de capitaux et la hausse des taux deviendraient toujours plus aiguës. Mais dès le mois de novembre, les premiers signes d'apaisement sont apparus et, par la suite, ils se sont confirmés et sont devenus plus précis. Maintenant, nous pouvons dire que la limite extrême de la pénurie de capitaux est dépassée. Dans l'ensemble, les capitaux à long terme seront toujours recherchés, car partout il y a de nombreux et importants projets qui attendent d'être réalisés. Souvent, le moment de commencer les travaux dépend uniquement de l'existence des capitaux et de la main-d'œuvre nécessaire. Il n'y a pas seulement les cantons, les communes et les entreprises électriques qui ont besoin de gros capitaux, mais aussi l'industrie qui, pendant longtemps, a financé ses constructions avec les bénéfices réalisés et qui devra, à l'avenir, avoir recours à des capitaux étrangers. Malgré cela, la situation du marché des capitaux sera cette année sensiblement plus stable que l'année dernière. En ce qui concerne l'évolution des taux d'intérêts des dépôts et principalement des taux des obligations, le zénith est déjà dépassé. La majorité des grandes banques offrent encore officiellement, il est vrai, un taux de 4% pour les obligations de caisse. Mais en réalité ce taux n'est appliqué bien souvent que pour les conversions. En ce qui concerne les versements en espèces, on tente à certains endroits d'arriver à un rationnement en ce sens que le taux de 4% n'est appliqué qu'aux petits montants. Quelques établissements importants sont même descendus à 3 3/4 %.

Cette évolution ne doit pas vous être indifférente, surtout pour les Caisses qui bonifient du 4 1/4% aux obligations. Il est donc recommandé de renoncer dès demain à ce taux, d'autant plus qu'en appliquant un taux de 4 1/4%, l'opération est de toute façon déficitaire pour vos Caisses. A l'heure actuelle, vous pouvez espérer que les obligations qui arriveront à échéance seront aussi converties même en appliquant un taux de 4%.

On se demande tout naturellement quelles sont les raisons de ce brusque revirement. Comme en son temps, la pénurie aiguë avait diverses causes, aujourd'hui, la détente, elle aussi, est influencée par différents facteurs. On ne peut pas contester

que les hausses de taux des derniers mois n'ont pas favorisé, dans une certaine mesure, la sortie de capitaux thésaurisés. Le taux de 4% qui, depuis plusieurs années, n'avait plus été appliqué aux placements en obligations et celui de l'épargne qui, dans la plupart des endroits, a été porté à 3%, ont attiré de nouveau plus fortement l'épargne auprès des établissements de crédit.

Une certaine détente est due aussi au commerce extérieur. En effet, le déficit du commerce extérieur pour les trois premiers mois de cette année seulement, comparé à celui de la même période de l'année dernière, se trouve être inférieur de 334 millions. Mais une influence encore plus forte provient probablement du capital étranger. Principalement au cours des années 1953-55 pendant lesquelles les taux chez nous étaient très bas, bien des capitaux suisses doivent être partis à l'étranger. Etant donné que maintenant les conditions d'intérêts dans le pays sont redevenues meilleures et la situation à l'étranger plutôt instable, il est évident qu'un reflux assez important est intervenu puisque la Banque nationale suisse ne détient pas moins de 789 millions d'or et de devises en or de plus que l'année dernière. Il semble qu'une bonne partie de cette augmentation provient du reflux de capitaux. Le capital a évidemment réagi comme l'être humain. Il s'est expatrié lorsque les possibilités de gain étaient mauvaises dans le pays, mais il rentre volontiers lorsque la situation est de nouveau meilleure. Ce reflux a profité en grande partie principalement aux grands établissements financiers, aux grandes banques et aux établissements d'Etat. Notre organisation n'a pas senti ce reflux de capitaux étrangers étant donné que nos déposants n'ont que rarement des dépôts hors du pays. Nos sources sont alimentées principalement par l'épargne constituée sur le gain journalier. Certes, nous avons aussi une liquidité plus forte, mais cette dernière n'est pas aussi grande que chez les autres groupes de banques.

Pour tous les établissements de crédit, un problème difficile à résoudre au cours de l'année sera celui ayant trait à la marge des taux, c'est-à-dire à la marge entre le taux de la caisse d'épargne et des obligations d'une part, et du taux hypothécaire d'autre part. A mon point de vue, tout le niveau des autres taux devrait être réglé sur un taux d'épargne de 3% qui ne devrait plus être dépassé. Il est inutile de prêcher qu'il faut épargner plus, si d'un autre côté, on ne veut pas récompenser convenablement les épargnants.

D'un autre côté, un taux de 3% pour l'épargne exige un taux hypothécaire de 4% car, selon une règle générale qui avait déjà sa validité avant la première guerre, les établissements de crédit ont besoin d'une marge de 1% entre le taux de l'épargne et le taux hypothécaire pour pouvoir, avec le temps, vivre normalement. Actuellement, dans bien des endroits, le taux hypothécaire est encore inférieur à 4%, ce qui fait que dans ces parties du pays une nouvelle hausse est nécessaire pour normaliser la situation. Je suis tout à fait d'accord qu'il ne faut pas s'attendre à de la reconnaissance en défendant

un point de vue semblable. Mais étant de bonne foi, on doit reconnaître qu'au cours des quinze dernières années les débiteurs qui ont, en grande partie avec les bons francs des épargnants, construit des maisons, acheté des immeubles ou d'autres biens stables, ont fait une bien meilleure affaire que les épargnants. Après quinze ans, le capital épargné, intérêts compris, n'a de loin plus le même pouvoir d'achat qu'en son temps, alors que, pour les débiteurs, les dettes sont devenues plutôt plus légères. A mon avis, en Suisse, pour une hausse de taux d'un quart ou d'un demi pour cent, on se lamente beaucoup trop. On se demande ce qu'il en est dans les autres pays où le taux hypothécaire atteint 7-8 %, et même plus, où les impôts sont passablement plus élevés, les salaires et les traitements ainsi que les prix des produits sensiblement plus bas. Trop souvent, le taux d'intérêt fait l'objet de controverses politiques. Certes, il peut être temporairement influencé par certaines mesures émanant des autorités. A la longue pourtant, il est assimilé à la loi de l'offre et de la demande. Dans ce domaine, il est de toute importance que le débiteur se donne la peine de comprendre la situation de l'épargnant et que l'épargnant soit disposé à supporter aussi une part des effets découlant de la hausse des taux, notamment en ce qui concerne le prix des produits et celui des loyers.

RAPPORT ET PROPOSITIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le rapport de l'organe de contrôle est présenté par son président, *M. Alban Muller*, qui monte à la tribune. Le voici « in extenso » :

La haute conjoncture n'a pas marqué, en 1957, d'avoir des répercussions favorables sur l'économie suisse. De leur côté, nos Caisses Raiffeisen enregistrent une augmentation moyenne de bilan de 5,5 %. A l'encontre de l'évolution des Caisses affiliées, celle de la Caisse centrale est demeurée stationnaire. Cette constatation n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire. Elle résulte de la propre mission de la Caisse centrale vis-à-vis des Caisses affiliées. En période de liquidité sur le marché, l'augmentation des bilans des Caisses s'opère dans une mesure parallèle à celle du bilan de la Caisse centrale. En revanche, dès que la raréfaction des capitaux se fait sentir, chaque Caisse n'utilise ses nouvelles disponibilités que pour ses propres besoins et pratique l'autofinancement sans en faire bénéficier la Caisse centrale.

Conformément à la teneur de l'art. 19 de la loi sur les banques et les caisses d'épargne et selon les prescriptions statutaires, le Conseil de surveillance, en collaboration avec un organe de contrôle indépendant de l'institution, la S. A. fiduciaire et de revision REvisa, se doit de procéder à l'examen des comptes annuels et du bilan de fin d'année. Dans cet ordre d'idées, nous avons pu constater, à notre satisfaction, la parfaite corrélation du bi-

lan présenté, tant à la forme qu'au fond, avec les éléments du compte d'exploitation et les données des livres comptables et des différents extraits. De plus, nous avons obtenu de la direction tous les renseignements utiles à l'accomplissement de notre mission. Au nom du Conseil de surveillance, je suis à même de vous informer que tout est en ordre. Les actifs et les passifs sont justifiés tels qu'ils figurent dans les livres. Nous n'avons constaté aucune revalorisation ou irrégularité quelconque. Le contrôle des espèces effectué à l'improviste a fait ressortir l'exactitude de la caisse.

Cette année à nouveau, les placements hypothécaires représentent le poste principal des actifs. Comparativement à l'exercice précédent, ce secteur affiche une légère progression de 317 742 fr. 72. Dans le but de maintenir la stabilité du bilan, il n'a pas été possible d'élargir ce compartiment de plusieurs millions, comme au cours des années précédentes. Le montant moyen des hypothèques s'établit à trente-deux mille francs. Ces titres sont tous d'excellente qualité et les intérêts arriérés sont très minimes.

Le portefeuille des titres note une avance de 3,8 millions et atteint huitante-neuf millions 533 885 francs. Il s'agit en l'occurrence de papiers-valeurs de premier choix émis par la Confédération, par les cantons, par des banques cantonales et établissements hypothécaires, etc., et comprenant au surplus une judicieuse répartition des échéances. En 1956, dans le but de satisfaire les besoins de crédits des Caisses affiliées, 21 millions de titres ont dû être réalisés. Cet état de choses ne s'est pas reproduit l'an dernier. C'est à la Caisse centrale qu'incombe la délicate mission de vouer une attention soutenue à la liquidité. Comme nous n'avons pas les moyens, à l'instar des grandes banques, de conserver en caisse ou sur le compte de chèques postaux des avoirs substantiels à disposition, nous sommes bien obligés de maintenir un portefeuille d'effets très important, même si ces derniers n'appartiennent pas à la catégorie des placements facilement réalisables et peuvent, de ce fait, entraîner certains risques de perte lors de réalisation prématurée ou de comptabilisation au bilan. Il ne nous reste pour l'instant aucune autre solution que celle de nous spécialiser, partiellement du moins, dans la gérance de titres.

Dans les actifs, une autre position d'importance est constituée par les crédits aux Caisses affiliées qui affichent un recul de 8,2 millions par rapport au bouclement de l'exercice précédent. Le volume de ces avances traduit néanmoins l'acuité toujours intense des besoins de fonds des Caisses.

Dans le secteur des passifs, les avoirs des Caisses affiliées totalisent 208,2 millions de francs, somme en diminution de 1,1 million par rapport au bilan de 1956. Les transactions intervenues dans les placements ont été plutôt animées. En effet, les avoirs à vue ont progressé de 10,9 millions, tandis que les dépôts à terme notent un fléchissement de 12 millions de francs.

Une constatation contraire est révélée dans le secteur des fonds confiés où les dépôts d'épargne se sont amenuisés de 642 345 fr. 63, alors que les placements obligataires affichent un accroissement de 1 436 000 francs.

A l'encontre des années précédentes, la structure du compte de profits et pertes apparaît moins favorable, ceci en raison du recul accusé par le rendement du portefeuille des titres.

Dans ce domaine, d'importants amortissements ont dû être opérés. De ce fait, la Caisse centrale a libéré les institutions affiliées des risques qui découlent de la détention de titres et ces dernières ne peuvent que se réjouir de l'interdiction qui leur est faite de gérer des fonds publics. En 1957, les propriétaires d'actions et d'obligations en ont été pour leurs frais.

Il est clair cependant que de tels amortissements au bilan ne représentent pas encore des pertes effectives. Par ailleurs, et d'une façon générale, la situation dans le secteur boursier semble s'être quelque peu normalisée.

Le bénéfice net s'élève à 676 202 fr. 08, résultat inférieur de 49 083 fr. 56 à celui de 1956.

L'excédent d'exploitation s'est avéré modeste bien que les frais généraux se soient révélés moins élevés que les précédents. Ils représentent le 0,32 % de la somme du bilan ou le 0,47 %, compte tenu de l'Office de revision.

Aucune perte n'a été enregistrée en 1957, à l'exclusion des dépréciations de cours afférentes aux fonds publics et contre lesquelles il n'existe malheureusement aucun traitement préventif.

A titre de conclusion, je suis en mesure de déclarer, au nom du Conseil de surveillance, que nous sommes pleinement satisfaits du contrôle des principaux éléments du compte de profits et pertes. Les fonds confiés sont gérés et placés de manière scrupuleuse et consciencieuse.

Je tiens à remercier ici le président et les membres du Conseil d'administration pour leur travail sérieux et pour l'intérêt qu'ils manifestent en faveur de notre mouvement. Ma gratitude va ensuite, en premier lieu, à M. le directeur Schwager qui a su, grâce à son zèle reconnu ainsi qu'à ses compétences, conduire la Caisse centrale de main de maître au cours de cette nouvelle période particulièrement difficile. Certes, il n'a pas récolté des lauriers de tous les caissiers qui, eux, pensent à leur Caisse, à ce qu'ils pourraient faire si on leur avançait les fonds nécessaires. Le directeur Schwager, lui, devait penser à toutes les Caisses, à leur liquidité. Une telle mission ne pouvait être menée à bien qu'en faisant preuve d'une volonté sans défaillance et d'une énergie soutenue, ce qui occasionnellement n'a peut-être pas toujours été compris.

Nous avons pourtant tout lieu d'être satisfaits du travail accompli et surtout de savoir que les destinées de la Caisse centrale sont confiées à une personnalité des

plus compétentes. Nos remerciements s'adressent au directeur Schwager ainsi qu'à ses collaborateurs. Ma gratitude va également au responsable de l'Office de revision, M. le directeur Egger et à son état-major, pour le contrôle intensif, avisé et consciencieux des Caisses affiliées. L'accomplissement intégral du programme de revision est le résultat d'un effort soutenu. Aussi, je tiens à exprimer nos vifs remerciements aux reviseurs de l'Union qui, par leur activité externe, se dévouent sans compter pour la prospérité de l'organisation.

Messieurs,

Nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan au 31 décembre 1957 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'année 1957 sont adoptés et décharge est donnée aux organes responsables.
2. Le bénéfice de 725 583 fr. 94 est à répartir de la façon suivante, conformément aux propositions du Conseil d'administration :
 - a) Fr. 388 000.—, intérêt de 4 % au capital social ;
 - b) Fr. 300 000.—, apport à la réserve ;
 - c) Fr. 37 583.94, report à compte nouveau.
3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, à MM. les directeurs, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

* * *

Le privilège qui nous échoit pour la seconde fois de tenir nos assises dans cette contrée romantique du Tessin est apprécié de chacun avec un enthousiasme non dissimulé.

Commençant sa divine comédie, Dante s'exprime ainsi :

*Etant parvenu au milieu de ma vie
Je me retrouvais dans une forêt obscure
Où je m'égarais sans pouvoir retrouver le bon chemin.*

Ne pourrait-on pas, aujourd'hui, utiliser les mêmes paroles si l'on considère le désordre actuel de l'humanité en Europe et dans le monde entier. N'aimerions-nous pas crier notre désespoir, sachant que des principes chrétiens, vieux de plusieurs siècles, sont tout simplement foulés aux pieds, que des indicateurs spirituels de direction sont tout bonnement arrachés. Où mène-t-il ce chemin ? Dans quel précipice nous conduit-il ? Et pourtant, je crois quand même qu'il sied de conserver tout son calme. Comme le disait saint Thomas d'Aquin : « Il est impossible à un homme d'être bon, s'il ne s'est pas imprégné du bien-être d'autrui. » Aujourd'hui, cette pensée nous rappelle le souvenir de Frédéric-Guillaume Raiffeisen dont nous

avons fêté, en mars dernier, le 70^e anniversaire de la mort et le 140^e anniversaire de la naissance. Tout ce qu'a fait ce grand philanthrope, il l'a conçu pour le bien-être de la société : le bien-être de la société dans la liberté.

Raiffeisen se plaisait à déclarer que si les forces physiques et morales de la population devaient être mises à contribution pour en retirer le maximum, ceci ne pouvait être envisagé que dans la liberté. Il est nécessaire, disait-il, d'exciter la pensée et l'autoactivité de la population.

Malgré les années, la pensée de Raiffeisen demeure d'une brûlante actualité. Elle nécessite de l'homme une certaine dose d'idéalisme, mais pas plus que ce que des hommes tels que nous, sommes à même d'assurer : pas de conceptions purement théoriques, mais un idéalisme de tous les jours dans l'action. En lieu et place d'un secours éventuel du dehors, Raiffeisen propose l'entraide ; à la place d'une attente inactive en des jours meilleurs, il suggère l'intervention personnelle par la coopération chrétienne. Ses directives conduisent à la liberté, à l'ordre et à la sécurité. Tout en étant individuelle, l'indépendance n'en demeure pas moins un facteur hautement social, une aspiration à la liberté du prochain. Elle doit au surplus former la pierre fondamentale assurant le niveau culturel élevé de la paysannerie, de l'artisanat comme de l'ouvrier.

Le Tessin a toujours été le berceau du fédéralisme suisse. Il doit en être le défenseur, désireux qu'il est de maintenir intact son cachet particulier. Nous devons néanmoins reconnaître que la politique fédérale de subvention affaiblit le fédéralisme. La Caisse Raiffeisen au village, de par son autonomie reconnue, représente un fragment de ce sain fédéralisme. La concentration des banques est indésirable et les Caisses Raiffeisen, comme d'ailleurs les banques cantonales, doivent conjuguer leurs efforts pour la sauvegarde de leur autonomie. Il s'agit d'une mission d'importance mais qui vaut la peine d'être menée à bien, ne serait-ce que pour défendre la maxime devenue nôtre :

« L'argent du village au village. »

A l'occasion des festivités de 1914 commémorant le 100^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, Giuseppe Motta déclara :

« Nous sommes un petit pays qui n'a pas d'autre ambition que celle de défendre son indépendance dans le domaine politique, économique et religieux. Nous pouvons par conséquent montrer au monde comment trois grandes cultures peuvent se concilier et former une seule nation. Cette aspiration communautaire sous l'égide de la volonté démocratique, du travail et de l'émulation, représente la paix helvétique. »

Les paroles de notre grand homme d'Etat ont conservé toute leur actualité. Le travail accompli par les Caisses Raiffeisen repose sur une aspiration communautaire. De plus, une saine émulation ne peut être que recommandée. Le tout repose sur le travail. Celui qui ne pense qu'automati-

tion, chiffres et productions record sera rappelé à la réalité par les lois de l'économie. L'optimisme conjoncturel se transforme souvent assez rapidement en pessimisme économique. Envisagés sous une forme exagérée, ces deux pôles ne sont guère recommandables. Une économie normale se doit d'être recherchée. Les uns trouvent les cours de bourse trop élevés pour acheter, les autres les trouvent trop bas pour vendre. En tant que raiffeisenistes, limitons-nous à divulguer l'esprit d'épargne qui représente le seul financement exempt d'inflation du progrès économique.

Dans son commentaire sur le droit fédéral, le professeur Fritz Fleiner précise que :

« Dans le domaine économique et spirituel, le meilleur, en Suisse également, jaillit de l'initiative privée et de la libre activité de l'individu. Le mot *liberté* revêt deux sens : possibilité de participation à l'autorité publique et non-ingérence de l'Etat. »

Si nous pouvons conserver cette liberté pour laquelle nous sommes prêts à faire le dernier sacrifice, nous serons libérés du même coup de l'appréhension qui naît à l'aube de chaque nouvelle journée. Sous la divine protection du Tout-Puissant, nous pourrions alors regarder l'avenir avec confiance.

Approbation des comptes annuels.

L'assemblée accepte sans discussion les différents rapports des organes de la direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1957 et du compte de profits et pertes, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

Le dernier objet à l'ordre du jour prévoit une *discussion générale*. Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt la 55^e assemblée générale, qui s'est déroulée imposante et digne comme ses devancières, par le merci aux hôtes d'honneur, aux invités et aux congressistes, comme aux rapporteurs et aux organisateurs de ce Congrès. Il conclut par cette consigne :

« Raiffeisenistes ! »

« Conscients de notre mission au service d'une noble cause, confiants en Dieu et en nos propres forces, nous allons retourner dans nos foyers, l'âme revivifiée aux sources du plus pur mutualisme. »

Et, debout, l'assistance scande avec ferveur le *Cantique suisse* :

*Les beautés de la patrie,
Parlent à l'âme attendrie...*

* * *

Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union.

Le programme du Congrès comprend encore chaque année l'assemblée de la Coopérative de cautionnement. Cette 17^e assem-

blée générale s'est tenue immédiatement après celle des délégués de l'Union, c'est-à-dire à 11 heures et dans le même local de la Fiera. Elle s'est déroulée conformément à l'ordre du jour publié. Nous en renvoyons le reportage détaillé au prochain numéro du

Messenger Raiffeisen. Proclamons d'emblée qu'elle connut un plein succès, tout spécialement par la haute valeur des rapports présentés qui ont révélé la considération accrue et l'utilité de cette institution auxiliaire de l'Union.

Et le voile est descendu sur le 55^e Congrès Raiffeisen suisse. Cette imposante manifestation de reconnaissance et d'allégresse a marqué l'espérance en l'avenir et la promesse que fait naître l'épanouissement d'un tel mouvement national. L'espérance découle de la fidélité aux principes chrétiens de l'amour du prochain, de la solidarité et de l'entraide. La promesse solennelle est scellée dans tous les cœurs des raiffeisenistes suisses de mettre leur œuvre toujours plus robuste et dynamique au service du pays pour mériter la protection du Tout-Puissant et la chère liberté qu'il leur a léguée.

Fx.

Situation économique et marché de l'argent

Nous laissons aux journaux d'informations le soin de renseigner le lecteur sur la situation politique des Etats. Nous ne pouvons faire qu'une brève allusion aux soucis économiques que supportent certains pays, résultat de crises politiques aiguës, et qui ne peuvent rester sans échos dans notre pays. Nous pensons tout spécialement aux tragiques événements d'ordre politique et social qui se sont déroulés chez notre proche voisine, la France.

Dans cette période troublée, nous voulons simplement garder l'espoir que l'Europe occidentale saura trouver une solution à la coopération économique devenue une nécessité vitale pour elle. Il s'agit de réaliser le projet de création d'une zone européenne de libre échange à laquelle la Suisse devra adhérer. Elle n'est réalisable avant tout qu'avec la collaboration des six Etats du *Marché commun*, dans le cadre des onze Etats qui font partie de l'Organisation européenne de coopération économique, l'OECE. La solidarité de fait des pays européens, tant du point de vue économique que du point de vue monétaire et financier, nous laisse une raison de croire au succès des laborieuses négociations actuellement en cours.

La situation économique de la Suisse continue à être, dans ses grandes lignes, satisfaisante. L'occupation a quelque peu baissé çà et là, mais continue à être importante. Trop de gens ne voulaient plus penser qu'en chiffres record, qu'en production record, et ont de la peine à penser au retour à un état de choses plus sain, plus rationnel, disons plus normal. Il n'est cependant pas douteux qu'à la longue la récession américaine aura ses répercussions sur le continent européen, y compris la Suisse. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir l'ébranlement général dans des limites sup-

portables et raisonnables, cela en nous efforçant de préserver notre économie de toute exagération. Plus elle est saine, mieux elle résiste aux influences extérieures. Il s'agit d'être conscients des possibilités de notre économie et de ne pas chercher à les dépasser : limiter notre production à la garantie des débouchés. Nous devons avant tout défendre le travail suisse, car la sécurité de l'argent n'est pas assurée par l'or, mais par une direction habile de l'économie et en tout premier lieu par le travail.

La Suisse ne connaît pas encore de récession proprement dite. Dans l'ensemble, la prospérité et le plein emploi se maintiennent. Cependant, notre statistique du commerce extérieur montre nettement que l'expansion a subi un temps d'arrêt. Pour la première fois depuis plusieurs années, les *exportations* du premier trimestre ont été légèrement inférieures à celles de la période correspondante de l'année précédente. Elles ont baissé de 1620 à 1596 millions de francs. Ce moindre recul, s'il se limite à un petit nombre d'industries, n'en est pas moins significatif. Il marque un changement de tendance auquel il importe de s'adapter en temps utile. Etant donné les habitudes dépensières prises par une partie de notre population, l'adaptation à un ralentissement, même modeste, des affaires peut présenter quelques difficultés.

La baisse de nos exportations concerne surtout la branche particulièrement importante de l'horlogerie, la diminution étant de 32 millions pour ce premier trimestre (247,2 millions en 1958 pour 279,2 en 1957). Il faut considérer que la part de l'horlogerie dans les exportations générales suisses est de 15,5% contre 17,3% l'année précédente. Ce phénomène se fait également sentir dans l'industrie des couleurs, dans certaines branches de l'industrie textile,

dans la fabrication des chaussures. L'industrie des machines, en revanche, a encore vu ses exportations augmenter, comme aussi celle des produits pharmaceutiques.

L'arrêt de l'expansion s'est manifesté plus encore dans l'évolution de nos *importations*. C'est ainsi que, du premier trimestre de 1957 au premier trimestre de cette année, la valeur de nos importations est tombée de 2192 à 1834 millions. Ce sont surtout les importations de matières premières qui ont baissé depuis une année, cela de 784,9 à 532,7 millions.

Ainsi, la forte diminution de nos importations a fait tomber le déficit de notre *balance commerciale* de 572,2 à 238,2 millions. Il y a un an, ce chiffre dépassait l'excédent des éléments invisibles de notre balance des revenus. Il n'en est heureusement plus de même. A l'heure qu'il est, notre balance des revenus est sans doute active. Ce revirement est évidemment de nature à améliorer la liquidité du marché de l'argent.

L'*indice suisse des prix à la consommation*, qui reproduit le mouvement des prix de détail, s'est inscrit à 180,5 (août 1939 = 100) à fin mars, sans changement depuis le mois précédent.

Il y a un an, le *marché de l'argent et des capitaux* s'était resserré rapidement après la détente saisonnière du début de l'année. En 1958, la liquidité des marchés financiers n'a cessé de s'accroître; le rendement des obli-

Note de la rédaction

Ce numéro est réservé spécialement au reportage du 55^e Congrès Raiffeisen suisse.

Différents comptes rendus d'assemblées générales, tels celui de la Fédération jurassienne et ceux d'assemblées jubilaires ou d'assemblées ordinaires de Caisses locales ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous nous en excusons auprès de nos correspondants et lecteurs.

gations et les taux d'intérêts n'ont cessé de baisser. Allons-nous au-devant d'une nouvelle pléthore de disponibilités ?

Si l'on considère les *bilans des cinq grandes banques*, on constate que l'afflux de dépôts ne s'est pas accru autant qu'on pouvait le croire d'après le revirement qui s'est produit. Les dépôts du public ont augmenté de 331 millions de francs pour atteindre 9623 millions, alors que durant le premier trimestre de 1957 ils s'étaient accrus de 293 millions. On peut dire en résumé que la plus forte liquidité dans les bilans des grands établissements financiers se reflète plus par une diminution des besoins de fonds de la clientèle que par l'afflux de dépôts.

En revanche, les *banques cantonales* ont vu augmenter considérablement l'afflux des dépôts comparativement au premier trimestre de l'année écoulée. En effet, par 12 712 millions, les dépôts du public des banques cantonales sont de 412 millions supérieurs à ceux de fin décembre, alors que, dans les trois premiers mois de 1957, l'augmentation n'avait été que de 171,7 millions. Ce sont surtout les dépôts de placement (livrets d'épargne et de dépôts, bons de caisse et obligations à long terme) qui marquent cette progression, soit 384,6 millions en 1958 contre 163 millions en 1957.

Cette évolution des dépôts de placement des banques cantonales prouve que l'on trouve des capitaux si l'on offre des taux d'intérêts suffisants. Inversement, la politique de l'argent bon marché finit toujours par décourager l'épargne et par favoriser l'inflation.

Mais à la longue, les banques cantonales ne peuvent pas offrir pour leurs bons de caisse des taux de 3 3/4 % et de 4 % sans porter le taux des nouveaux prêts hypothécaires à 4 1/4 % au moins. Même le maintien du taux des anciens prêts hypothécaires à 3 3/4 % devient mathématiquement impossible, bien que cette adaptation se heurte à une vive résistance de caractère politique en grande partie.

Significatif est l'afflux ou le reflux vers notre pays d'importants capitaux depuis le relèvement du taux d'escompte officiel en mai 1957. En avril dernier, les réserves d'or et de devises-or de la Banque nationale ont augmenté de 8048 à 8227 millions, cela malgré le règlement de notre déficit à l'Union européenne de paiements du mois de mars qui a exigé une sortie d'or de 102,5 millions. Cette augmentation est due certainement à l'afflux de capitaux étrangers ou au rapatriement de capitaux suisses placés à l'étranger.

Le *marché suisse des emprunts* a été un peu plus animé pendant le premier trimestre de l'année que durant le dernier trimestre de l'année écoulée. Vingt-sept émissions

ont été lancées pour une valeur nominale de 441 millions (50 millions de plus qu'au quatrième trimestre de 1957).

Les émissions au taux le plus élevé de 4 1/2 % ont connu un succès considérable. Par la suite, celles à 4 1/4 %, puis à 4 %, ont été pareillement souscrites.

Dans le secteur des *obligations* ou bons de caisse, l'offre du 4 1/4 % a partout disparu. Le 4 % n'est même plus guère retenu, en tout cas que partiellement pour des conversions, et les banques semblent revenir au 3 3/4 %, c'est-à-dire au 3 1/2 à 3 ans et au 3 3/4 % à 5 ans de terme.

En corrélation avec cette baisse des taux des dépôts à terme, on constate la diminution du *rendement des obligations fédérales*. Ce rendement moyen, qui avait atteint 3,93 % en septembre 1957, et qui était déjà revenu à 3,61 % à fin décembre, n'est plus aujourd'hui que de 3,22 %.

Pour les *Caisses Raiffeisen*, nous nous en référons à nos chroniques antérieures, la situation n'ayant pas sensiblement évolué. Pour les obligations, on abandonnera de plus en plus le 4 %, en tout cas dès que les banques régionales l'auront fait, pour revenir au 3 1/2 % à 3 ans et au 3 3/4 % à 5 ans de terme. Avec le 3 % à l'épargne, on peut considérer ces conditions comme très normales, même favorables aux déposants, l'amélioration par rapport aux taux en usage il y a un an étant de 1/2 % pour l'épargne, de 1/2 à 3/4 % et même 1 % pour les obligations.

En revanche, le compartiment des débiteurs n'a pas suivi l'évolution parallèle, la hausse n'étant que de 1/4 % puisqu'on en est encore au 3 3/4 % pour les prêts hypothécaires de premier rang, le 4 % n'étant appliqué qu'aux nouvelles affaires.

Ce déséquilibre, à la longue, deviendra insupportable. Les charges vont augmenter encore au fur et à mesure de la conversion des anciennes obligations qui passent de 2 3/4 ou de 3 % à 3 3/4 ou 4 %. Tôt ou tard, le taux hypothécaire de premier rang devra passer à 4 %.

Il faudra également faire disparaître la discrimination entre anciennes et nouvelles hypothèques comme aussi entre affaires agricoles ou à caractère social et affaires pour bâtiments locatifs ou à caractère industriel. Cette différenciation préterite gravement les caisses d'épargne et les banques locales de crédit foncier ainsi que les Caisses Raiffeisen qui traitent surtout les affaires agricoles et rurales qui ne rendent que le 3 3/4 %, alors que les grandes banques et banques commerciales qui traitent spécialement les affaires industrielles et celles ayant trait aux gros bâtiments locatifs, jouissent d'un rendement de 4 % et plus. De plus, les nouveaux propriétaires-débiteurs sont aussi

dignes d'intérêt que les anciens. Ils ne doivent pas être préterités. Voilà deux problèmes d'équité qui demandent une juste solution.

Pour le moment, la situation se présente encore différemment de canton à canton. On peut s'attendre à une normalisation successive au taux hypothécaire de 4 %. Les dirigeants responsables suivront l'évolution dans leur région pour ne pas laisser passer le moment opportun au rétablissement de l'équilibre.

Fx

Le nouveau régime des finances n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 1959

L'Administration fédérale des contributions communique :

Les nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération, acceptées en votation populaire le 11 mai 1958 (arrêté fédéral du 31 janvier 1958), entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1959, selon le chiffre III de l'arrêté. Jusqu'à cette date, ce sont les dispositions actuelles du régime financier de 1955 à 1958 qui continuent à être valables.

L'impôt sur le luxe ne sera donc supprimé qu'à partir du 1^{er} janvier 1959 ; en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires, l'exonération supplémentaire des médicaments, des livres et de toutes les marchandises jusqu'ici imposables aux taux de 2 et 2,5 % (les boissons sans alcool, certains savons et produits pour lessives, les combustibles, certains produits auxiliaires pour l'agriculture, les plantes et fleurs), n'entrera, elle aussi, en vigueur qu'à partir de l'année prochaine. L'impôt sur le luxe devra donc être encore payé pendant l'année en cours. Celui qui, le 1^{er} janvier 1959, aura encore des estampilles d'impôt sur le luxe pourra les remettre à l'Administration fédérale des contributions, en vue de leur remboursement. Les détails de cette opération, comme toutes les autres dispositions transitoires relatives à la suppression de l'impôt sur le luxe et à l'extension de la liste des marchandises franches de l'impôt sur le chiffre d'affaires, seront encore, en temps voulu, l'objet de communications aux contribuables.

Pour le droit sur les coupons également, la réduction du taux de 5 à 3 % n'a effet qu'à partir du 1^{er} janvier 1959. Il en est de même, en matière d'impôt anticipé, quant à la majoration du taux de 25 à 27 % et quant à l'augmentation de 15 à 40 francs pour le montant exonéré des intérêts des carnets d'épargne et de dépôt.

La formation des adultes en milieu rural

Dès la fin des classes primaires, nombre d'enfants de familles paysannes fréquentent les écoles d'agriculture. Ils se préparent ainsi à être des agriculteurs capables et faisant honneur à leur profession. Mais cette préparation suffit-elle ? Ne faudrait-il pas la compléter par une formation agricole des adultes ? C'est quand on est dans le « métier » qu'on profite des expériences des autres, qu'on étudie les meilleures méthodes de production et de rendement en corrélation avec le progrès et l'évolution.

Dans bien d'autres professions, on s'applique à la formation des adultes : formation ouvrière par les universités ouvrières, formation commerciale par les cours du soir, formation intellectuelle par les universités populaires, etc. Pourquoi ne réaliserait-on pas quelque chose pour la formation agricole des adultes ? Qui doit en prendre l'initiative ? Comment pratiquer cette formation ? Dans divers pays, on ne néglige pas cette formation : aux Etats-Unis par exemple. Ne pourrait-on rien faire chez nous ?

Il existe déjà dans certains cantons des ingénieurs-conseils ou des conseillers agricoles qui se déplacent pour renseigner les agriculteurs. Les contacts entre ces conseillers et les agriculteurs devraient devenir plus fréquents et plus efficaces. Il faudrait que les agriculteurs d'une région se groupent, chaque mois par exemple, se cotisent même et fassent appel pour leur réunion à l'un de ces ingénieurs-conseils. Dans leurs réunions, ils discuteraient des problèmes de leur exploitation, des méthodes de culture, de leurs réussites, se communiqueraient leurs expériences et complèteraient tous leurs échanges de vues par une documentation rassemblée par le technicien. Ce serait, à notre avis, une excellente manière de parfaire sa formation et de s'entraider pour analyser et résoudre les problèmes qui se posent aux exploitants. Ces réunions, autrement dit ces centres, réaliseraient d'une certaine manière l'idée des universités populaires où les adultes continuent à se perfectionner et à apprendre.

Autre suggestion : la création de centres pour la formation de cadres dans la coopération agricole. Trop souvent, les administrateurs et les cadres n'ont guère été préparés à la gestion des affaires. Il faut combler cette lacune en organisant fréquemment des sessions de formation où l'on traiterait, outre les questions de formation des coopérateurs, les problèmes de l'exportation, de l'organisation du travail dans les coopératives de production, etc. Ces sessions comporteraient des conférences, des échanges de vue, des procédés audio-visuels, des visites commentées et discutées, des analyses de cas

concrets, etc. Il est bien entendu que le financement de ces sessions incomberait aux coopératives agricoles elles-mêmes. On se rendrait compte très vite que l'argent dépensé ne serait pas gaspillé mais au contraire provoquerait une meilleure direction et gestion des associations, ce qui profiterait à la profession tout entière.

Il y aurait certainement encore d'autres méthodes de formation des adultes. L'essentiel est de réaliser quelque chose de sérieux et d'intelligent en vue d'instruire toujours plus les agriculteurs de leur profession pour qu'ils l'aiment davantage et la fassent aimer aux autres.

Il ne faut pas non plus négliger la formation proprement intellectuelle. L'agriculture a besoin d'hommes instruits, de chefs qui sachent l'organiser, la défendre et la soutenir. La formation professionnelle par l'étude, la lecture, la discussion est aussi importante. Une agriculture qui compte des professionnels capables, instruits surtout par le travail personnel, des chefs compétents, ne peut que se développer et prospérer. Et les agriculteurs reprennent confiance en eux-mêmes, sortent de leur isolement et occupent leur vraie place dans le pays.

B.

In memoriam

† M. Marc Jacot

Petit-Martel (Neuchâtel)

Le 17 avril, alors qu'il était en pleine activité, M. Marc Jacot fut terrassé par une attaque, dans sa 67^e année. Avec lui, la

Caisse de crédit mutuel des Ponts-de-Martel perd un fidèle membre et un éminent raiffeiseniste. Il était membre fondateur et faisait déjà partie du Comité d'initiative. A l'assemblée constitutive, à fin mars 1937, il était nommé membre du Comité de direction où il assumait la tâche de vice-président jusqu'à sa mort, soit pendant vingt et un ans. Avec assiduité, il assistait aux séances où ses idées et son esprit d'équité étaient très estimés.

Pendant quarante ans, M. Jacot fit partie du Conseil d'église de la paroisse des Ponts-de-Martel et pendant de longues années, il fut conseiller général de la même commune. Là également, sa collaboration fut très appréciée.

Exemple de persévérance, de fidélité et de dévouement, M. Marc Jacot ne s'est pas contenté d'être un bon époux et un père remarquable. Son épouse et lui ont ouvert tout grand leur cœur et la porte de leur maison pour accueillir des enfants étrangers durant la dernière guerre mondiale. Il est émouvant de voir combien ces mêmes enfants sont restés attachés à la famille de M. Jacot, malgré les distances qui les séparent et les années qui se sont écoulées.

Comme paysan de montagne, il aimait sa profession, sa terre, son bétail, sa forêt et il était très attaché aux anciennes traditions.

Très nombreux étaient ceux qui ont tenu à l'accompagner à sa dernière demeure, ce dimanche 20 avril ; de près et de très loin, ses amis ont voulu prouver leur attachement à cet homme de cœur.

A son épouse, à ses enfants et petits enfants, nous redisons notre très profonde sympathie.

J. Z.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Morlon (Fribourg)

Le cinquantenaire de la Caisse Raiffeisen

Morlon, petit village agreste bien planté sur l'épave qui domine le lac de la Gruyère, vient de célébrer un anniversaire spécial : celui du cinquantenaire de la fondation de sa Caisse Raiffeisen locale. Petit village, certes, mais qui a un grand sens de l'économie. Deux fois dévasté par l'incendie, il s'est chaque fois relevé de ses cendres par la volonté de ses habitants, laborieux et prévoyants. Si cette vertu de l'économie est la dominante des Morlonais, ils passent pour en avoir une deuxième à un haut degré : l'esprit. Disons, pour la circonstance, le bon esprit, car — et le succès de leur Caisse de crédit mutuel est là pour le prouver — ils ont une idée bien nette de la solidarité et de l'entente sur le plan économique de la localité.

Le jubilé de la fondation de la Caisse Raiffeisen a mis en évidence le courage et la persévérance des fondateurs, dont quatre sont encore vivants et furent

associés à la fête commémorative : les trois frères MM. Emile, Joseph et Auxence Grandjean et M. Pierre Ducrest. Mais un nom restera à jamais attaché à cet événement ; c'est celui de feu le chanoine Victor Raemy, décédé le 7 juin 1953, qui créa non seulement la Caisse de Morlon, mais encore 37 autres institutions semblables dans nos paroisses. Venu, tout jeune abbé, pour se reposer à Morlon, il y trouva un champ d'activité débordant et se consacra avec un admirable dévouement à la fondation des Caisses Raiffeisen. Il répondait par là à son souci de l'apostolat en faveur des familles paysannes alors lourdement chargées. Après avoir affronté les critiques et les obstacles, l'abbé Raemy vit finalement son rêve se réaliser. Le 26 avril 1908, un premier dépôt d'épargne était versé au caissier ; il était de 500 fr. ! Mais le développement de la Caisse n'allait pas tarder à se manifester ; elle avait acquis la confiance des citoyens de Morlon. En 50 ans, le nombre des sociétaires devait passer de 18 à 65, soit la presque totalité des familles du village. En 1908, le roulement était de 12 137 francs et la réserve de 31 fr. ! Aujourd'hui, le roulement a passé à 1 658 920 francs

et la réserve à 73 857 francs. En 50 ans d'activité, le roulement a largement dépassé les 35 millions. La Caisse a rendu de précieux services, tant aux particuliers qu'à la paroisse et à la commune.

La célébration du jubilé fut digne et belle. Elle débuta le matin par un office solennel célébré à l'église paroissiale par M. le rev. curé François Perroud, qui releva le caractère d'ordre moral et spirituel des Caisses Raiffeisen et les services que rendent ces institutions. A la fin de la messe, on passa au cimetière pour rendre hommage aux membres défunts.

Puis, à la maison d'école, se déroula l'assemblée ordinaire administrative.

On tint aussi à marquer la fête par une manifestation agréable, un banquet, au menu alléchant, fort bien préparé et servi par M. Yerly, tenancier du Café Gruyérien. Pour rendre encore ces moments plus charmants, la Société de chant de Morlon, sous la baguette de M. Pfulg, instituteur, ainsi que deux enfants en costume du pays, se produisirent à maintes reprises, dans un excellent répertoire de chansons du terroir. Invités et participants furent aimablement salués par M. François Grandjean, président du Comité de surveillance, puis M. Auguste Robadey, instituteur à Charmey, prit en main la direction de la partie oratoire et se révéla une fois de plus très habile major de table.

Ce fut M. François Chavaillaz, ancien instituteur et caissier depuis 20 ans, qui retraça par le détail les 50 ans d'existence de la Caisse. Avec délicatesse et tact, il rappelle la mémoire de tous ceux qui furent à la tâche dès le début, autour de feu le chanoine Raemy. Il relève également les succès financiers de cette institution à travers les ans ; elle n'a subi aucune perte. Par contre, que de peine et de soucis n'a-t-elle pas épargnés et que de joie n'a-t-elle pas apportée dans maints foyers. Nul mieux que M. Chavaillaz pouvait remplir ce rôle d'historien de la Caisse Raiffeisen de Morlon à laquelle il a consacré tant de dévouement.

On entendit ensuite M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union suisse, de Saint-Gall, qui parla du rôle des Caisses Raiffeisen dans le cadre de la commune et de la paroisse, complétant ainsi l'équipement de la localité à côté de l'école et des autres organisations administratives autonomes. Il indiqua que la Suisse compte actuellement 1040 sociétés groupant 515 000 déposants d'épargne et gérant 1,5 milliard de dépôts confiés. Il termina en adressant ses vœux à la Caisse jubilaire, la 90^e créée en Suisse et la 2^e dans le secteur de Fribourg-romand.

On entendit encore M. le doyen Monnard, de Marly, président de la Fédération Fribourg-romand ; puis M. Alexandre Gremaud, syndic de Morlon, entouré du Conseil communal in corpore ; M. Aimé Scyboz, président de paroisse ; M. le chapelain Sapin, d'Avry, caissier de la Fédération ; M. Auguste Brasey, de La Tour-de-Trême, qui fut pendant seize ans président du Comité de direction, et enfin M. Albert Schmidt, représentant de la Préfecture.

A. Sch.

Saint-Barthélemy (Vaud)

Samedi 12 avril 1958 a été marqué par le vingt-cinquième anniversaire de la Caisse Raiffeisen, forte de 64 membres.

M. Francis Favre, président du Comité de direction, ouvrit la séance et salua la présence de M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union suisse à Saint-Gall et rédacteur en chef du *Messenger Raiffeisen*, de M. Schopfer, délégué de la Fédération cantonale vaudoise, de M. Maendly, préfet du district, et de tous les sociétaires.

Après l'appel, MM. Maurice Favre d'Alcide et Louis Limat furent nommés scrutateurs.

M. Portmann donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

M. Alfred Favre, le dévoué caissier, exposa avec précision et clarté les comptes de l'exercice 1957, dont voici quelques détails : la somme du bilan de 1957 se répartit comme suit : roulement 367 151 fr. 81 ct. en 386 opérations ; caisse d'épargne 250 353 fr. 90 ct. (144 livrets) ; avoir à l'Union 48 000 francs ; prêts divers 262 000 francs ; réserves, bénéfice réalisé 24 310 fr. 70.

M. Henri Favre, président du Conseil de surveillance, félicita le Comité pour son excellent travail et en particulier le caissier pour l'exactitude des comptes et leur bonne gestion. Il invita l'assemblée à les approuver sans discussion. Ce qui fut fait. Après quoi l'on se rendit à la Grande salle où la Municipalité offrait l'apéritif, geste fort apprécié. Midi sonna et toute l'assemblée se mit à table pour le banquet Raiffeisen ; modeste agape n'est plus le mot.

Ce repas fut agrémenté par les productions de la Chorale et des enfants des écoles.

M. Francis Favre traça en quelques lignes l'histoire de cette Caisse villageoise : à la fin de 1932, quelques citoyens de la commune envisagent la création d'une Caisse Raiffeisen. Ils convoquent une assemblée et demandent à M. Longchamp, d'Echalens, caissier, de bien vouloir les entretenir des principes et avantages d'une telle institution. Après maintes discussions et réflexions, ils décidèrent de fonder un crédit mutuel. En date du 16 janvier 1933, une nouvelle assemblée est convoquée et, sur-le-champ, 31 citoyens résolus acceptent les statuts de l'Union suisse qui sont commentés par un délégué de Saint-Gall. Après la constitution de la Société coopérative, les premiers responsables sont désignés.

Mais tout ceci ne serait pas complet si l'on ne relevait pas les noms des fondateurs : M. Léon Favre, président du Comité de direction pendant 23 ans ; M. Henri Favre de Xavier, président du Conseil de surveillance dès la fondation ; M. Marius Favre, vice-président, également jubilaire ; M. Louis Allaz, secrétaire du Conseil de surveillance ; M. André Basset, vice-président du Comité de direction. Nous ne pouvons oublier M. Joseph Favre d'Isidore, ancien syndic, pionnier de la première heure, M. Henri Favre, ancien instituteur, organisateur des premières séances, et par la suite caissier presque bénévole ; homme d'ordre, d'une discrétion absolue, conseiller avisé, il était l'âme de notre caisse.

M. Froidevaux, dans un intéressant exposé, souligna le caractère chrétien du système Raiffeisen, la coopération qu'il apporte entre citoyens du même village : l'argent du village au village. Il favorise la paix en cultivant l'esprit sain et patriotique, il travaille au maintien de nos traditions et à la continuité de notre esprit fédéraliste. Puis il offrit un superbe diplôme au nom de l'Union suisse.

M. le préfet Maendly apporta le salut du Conseil d'Etat et après un émouvant toast aux membres fondateurs, il rappela les avantages économiques et sociaux, que sont les fruits de cette noble institution. Puis ce fut le tour de M. Schopfer, délégué de la Fédération vaudoise, qui excusa M. Samuel Chevalley qui n'a pu venir. Il dénota le respect qui lie créanciers et débiteurs, la discrétion, base fondamentale de tout établissement bancaire. Et dans une phrase finale, il souhaita développement et prospérité à notre Caisse.

Après une magnifique production de notre Chorale, *Les trois commères*, de Carlo Boller, M. le syndic, au nom de la Municipalité, apporta le salut de la commune et encouragea les jeunes à l'épargne.

Enfin M. le curé Battistolo, en quelques mots, félicita l'esprit chrétien qui anime la Caisse Raiffeisen. Pilier solide du respect de l'homme, de l'épargne et du travail.

La manifestation se termina par l'hymne *Seigneur accorde ton secours*.
Michel Favre.

Assembles ordinaires

Evionnaz (Valais)

Après une année de féconde activité pendant laquelle s'est déroulé le 30^e exercice de notre Caisse de crédit mutuel d'Evionnaz, le Comité de direction présentait à la population locale l'exposé de son exercice le 11 avril au soir ; 55 sociétaires y participaient.

Sous la présidence de M. Gustave Mettan, le très actif président du Comité de direction, l'assemblée est déclarée ouverte à 20 h. 10.

Après les souhaits de bienvenue aux participants et aux invités, M. le curé de la paroisse et M. Muller, cinéaste, M. Mettan demande à l'assemblée d'honorer par une minute de silence le regretté départ de l'un de ses membres, M. Louis Oreiller, décédé au cours de l'exercice.

Puis se déroulent les diverses phases de l'ordre du jour, en commençant par la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

M. Jacquemoud, caissier, nous donne ensuite connaissance des comptes annuels qui, par d'heureuses circonstances, ont vu considérablement s'élever le chiffre du bilan.

Le président du Comité de direction adresse un hommage tout particulier au caissier pour l'incassable activité et la ponctualité qu'il apporte dans sa délicate fonction.

Suit immédiatement l'exposé de M. Jacquemoud, exposé qui est une javelle de fleurs à l'adresse des débiteurs qui ont eu conscience de s'acquitter ponctuellement de leur devoir et qui, de ce fait, ont su répondre à la confiance qui leur a été accordée par les organes responsables.

L'argent, dit-il, source de vitalité, n'a cessé d'affluer dans notre caisse, témoignage de confiance de la population en la sécurité de la petite banque du village. 269 carnets d'épargne sont actuellement la forteresse vaillante et sûre qui, avec ses 380 000 francs, veille et assure la bonne marche de notre Caisse locale.

Notre fière attitude n'est cependant pas vue d'un bon œil par tout le monde. Il est des démolisseurs à la hache traîtres qui aimeraient voir sombrer cette si noble institution Raiffeisen-Traber. Citons parmi les plus dangereux le péril communiste auquel Dieu veuille nous préserver.

La parole est à M. Léon Gay, président du Comité de surveillance. Il exprime en de chaudes paroles toute sa gratitude aux membres du Comité de direction, au caissier en particulier — puisque c'est lui qui tire la plus grosse charrue — pour leur saine administration et pour la bonne tenue de toutes leurs affaires. Il prie ensuite l'assemblée de se prononcer sur l'acceptation des comptes qui sont approuvés à l'unanimité.

La réadaptation des taux débiteurs a fait l'objet d'une étude approfondie afin de sauvegarder les intérêts de toutes les parties en cause.

La soirée continue par la présentation de trois films très intéressants qui, à l'occasion de ce trentième anniversaire, nous sont présentés par M. Muller. Ces films instructifs intitulés : « Les forêts vaudoises », « Les abeilles », « La culture de la pomme de terre en Valais, avec prélèvement des semences en zone montagneuse », ont été très applaudis.

L'assemblée se clôt à 23 heures. Chacun rentre chez lui satisfait de l'agréable et instructive soirée qu'il vient de passer.

A. J.

Vollèges (Valais)

En ce dimanche 27 avril, le paisible village du Levron recevait une fois de plus les raiffeisenistes de la commune de Vollèges, réunis pour la 29^e as-

semblée générale de leur Caisse de crédit mutuel.

M. Jules Moulin, président du Comité de direction, par des paroles sincères, adressa la bienvenue aux sociétaires venus des différents villages de la commune. Il est tout heureux de leur apporter le salut des dirigeants de la Caisse. Un salut spécial est adressé à MM. Louis Lonfat, député, Maurice Besson et Jules Dondainaz, de Charrat, qui ont bien voulu être des nôtres pour la circonstance.

En termes émus, le président rappelle la mémoire de trois membres décédés en 1957 ; l'assemblée a pour eux une pieuse pensée. Il excuse le caissier, M. Jean Terretaz, qui fut endeuillé le matin même par le décès de son père, et présente à sa famille toute sa sympathie.

Les deux scrutateurs sont confirmés dans leurs fonctions. Notre sympathique secrétaire nous fait revivre, pour un instant, l'assemblée de l'année dernière par la lecture du procès-verbal clair et précis qui mérite l'applaudissement unanime de l'assemblée.

Dans son rapport, le président du Comité de direction retrace l'activité de ce dernier au cours de l'exercice. C'est avec joie qu'il voit la jeune génération s'intéresser à notre coopérative : six bulletins d'adhésion furent signés en 1957. Il a la satisfaction d'annoncer que toutes les demandes de crédit, particulièrement nombreuses cette année, ont pu être satisfaites. Notre liquidité nous permet d'accorder notre appui aux requérants.

L'exposé du caissier, lu par le président du Conseil de surveillance, rappelle l'activité comptable de notre Caisse. Le bilan en constante augmentation depuis la fondation atteint à ce jour le montant respectable de 927 338 francs. Le mouvement général obtenu en 567 opérations totalise 1 376 979 francs. Il est extrait de ce compte d'exercice un bénéfice net de 3208 francs, ce qui porte la fortune de la société au 31 décembre 1957 à 31 670 francs.

Le caissier met encore en honneur la discipline des débiteurs et relève le sens de l'épargne dans notre commune. Notre Caisse compte un carnet pour quatre habitants. Le président du Conseil de surveillance, M. Léonce Pellaud, par un rapport circonstancié, rappelle l'activité de cet organe de contrôle. L'assemblée reconnaît le sérieux travail de ces mandataires et unanimement approuve les comptes présentés. La partie administrative rapidement liquidée, le président présente, comme conférencier du jour, M. le député Louis Lonfat, de Charrat, membre du Comité cantonal de la Fédération des Caisses de crédit mutuel du Valais romand.

M. Lonfat nous dit sa joie de se trouver parmi une population qui a toujours entretenu des relations amicales avec Charrat. Il est tout heureux d'apporter le salut de la Fédération cantonale et de l'Union centrale. Comme député, il sut, par un sujet d'actualité, retenir l'attention de son auditoire. C'est par des paroles claires et simples qu'il nous exposa en détail le travail de notre gouvernement cantonal et de nos députés au Grand Conseil en vue du versement d'allocations familiales équitables aux agriculteurs. Il termina son exposé en faisant une petite orientation sur le marché commun européen.

M. Lonfat a été brillant comme conférencier et tous les raiffeisenistes de Vollèges ont été conquis par sa causerie. Merci, M. Lonfat, c'est de tout cœur que nous vous disons : « Au revoir ! ».

Le président, après avoir adressé quelques paroles de félicitation à M. Lonfat, annonce une petite suspension de séance pendant qu'un verre de fendant est servi à tous les participants.

Le chapitre des propositions individuelles n'étant pas utilisé, le président remercie les sociétaires qui ont répondu à la convocation. Il a le regret de constater un trop grand nombre d'absences en cette assemblée. Recommandant à chacun la fidélité de présence, il lève la séance en donnant rendez-vous pour le 30^e anniversaire. J. M.

Crémines (Jura)

La Caisse Raiffeisen, groupant les communes de Crémines et Corcelles, a tenu samedi 15 février sa première assemblée générale. Une ambiance de confiance ne cessa de régner tout au long des débats.

Le président, M. Siegfried Roos, a ouvert la séance par les salutations d'usage et dans un excellent rapport a commenté l'activité de notre jeune Caisse. Il a souligné le développement rapide et les beaux succès enregistrés par notre institution d'épargne et de crédit. M. Roos termina son rapport en exprimant ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur collaboration à l'œuvre commune.

Notre secrétaire du Comité de direction, M. Aimé Gobat, fit revivre les débats de l'assemblée constituante en lisant le procès-verbal. Puis M. Arthur Klötzli, caissier, commenta les différents postes du compte 1957. Le bilan s'élève à 306 600 francs, dont 180 000 fr. déposés sur carnets d'épargne, 117 000 fr. sur comptes courants et 4000 francs sur obligations. Le roulement de la Caisse se chiffre à 1 239 450 fr. 35 ct., en 620 opérations. Le bénéfice net, après avoir amorti les frais de fondation de 687 francs, se monte à 656 fr. 45. Il a été versé dans le fonds de réserve. En terminant son exposé, notre caissier exprima sa satisfaction de voir notre jeune Caisse posée sur un fondement déjà si solide.

M. Paul Gossin, président du Conseil de surveillance, rappela que les contrôles de Caisse, l'octroi des prêts et l'examen du rapport de revision de l'Union de Saint-Gall permettent de porter un jugement très favorable sur la situation financière et la gérance de la Caisse. Par un vote unanime de l'assemblée, les comptes ont été acceptés.

Dans les divers, notre caissier fit un exposé détaillé sur les principes fondamentaux des Caisses Raiffeisen. Une discussion intéressante s'engagea, après laquelle chaque participant eut la conviction d'avoir adhéré à une institution sérieuse qui, pendant plus de cinquante ans, a fait ses preuves.

A. K.

Saint-Ursanne (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Saint-Ursanne a tenu dimanche 2 mars, à l'Hôtel de la Couronne, sa 24^e assemblée générale annuelle. Cette réunion a eu un très beau succès.

Les quelque 120 participants entendirent, après la lecture d'un procès-verbal de parfaite tenue, un excellent rapport du président, M. Xavier Marchand, qui fit connaître la situation réjouissante de la Caisse et les avantages réels que celle-ci réserve à tous ses clients, épargnants et débiteurs.

Succédant à M. Gilbert Houllmann, dont le départ fut très regretté, la nouvelle caissière, Mlle Paulette Lapaire, reçut de chaleureux applaudissements. Son exposé témoigna de l'activité bienfaisante et du développement continu de la banque locale dont le chiffre d'affaires atteint cette année la somme de 3 637 000 francs. Le bilan totalise 2 236 000 francs. L'épargne est en augmentation de 160 000 francs, pour atteindre 1 524 000 francs, tandis que les prêts hypothécaires représentent une somme de un million 699 000 francs. Les comptes se soldent par un bénéfice de 5 850 francs, versés intégralement au fonds de réserve.

Le président du Conseil de surveillance, M. Léon Buchwalder, fit un rapport très intéressant. Puis, comptes et bilan de l'exercice 1957 furent approuvés à l'unanimité.

Lors des élections statutaires, M. le doyen Joseph Barthe et MM. Xavier Marchand, Gilbert Paupe et Georges Maître furent confirmés dans leurs fonctions.

La distribution des intérêts aux parts sociales mit fin à cette belle assemblée. Une nouvelle fois, la

confiance dont la Caisse de crédit mutuel jouit auprès de la population de notre ville et des localités environnantes, s'est affirmée et promet un avenir toujours plus florissant.

Corban (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu samedi soir 1^{er} mars son assemblée générale. Présidée avec compétence par M. Maurice Rottet, président du Comité de direction, elle observa tout d'abord une minute de silence pour honorer la mémoire de trois membres décédés, MM. Hippolyte Hug et Ernest Neuenchwander, et Mme Vve Vitalie Rossé. Le procès-verbal des assemblées a été accepté sans observation.

Le rapport du président, complété par celui du caissier, M. Marquis, démontra une fois de plus l'utilité de notre petite banque locale.

Les comptes du 33^e exercice, avec 56 sociétaires, accusent un roulement de 551 447 francs en 400 opérations. Le bilan s'élève à 372 273 francs contre 356 865 francs l'année dernière. Le bénéfice de 805 francs fut versé intégralement au fonds de réserve qui se monte à 15 827 francs. Les taux ont été adaptés à la situation actuelle du marché de l'argent.

Au nom du Conseil de surveillance, M. Joseph Schaller, président, fit un rapport élogieux à l'égard du Comité de direction et spécialement du caissier. Sur sa proposition, l'assemblée approuva les comptes.

Ont été réélus pour une nouvelle période : MM. Maurice Rottet, Joseph Schaller, Paul Barth ; M. Oscar Eicher remplacera, au Comité de direction, M. Hippolyte Hug, décédé.

En fin d'assemblée, le président remit la gratification d'usage à M. Joseph Schaller, président du Conseil de surveillance, pour 25 ans d'activité, ainsi qu'à M. Henri Born, fils feu Alphonse, vice-président, pour 30 ans d'activité, qui reçut en plus un plateau-souvenir dédié offert par l'Union, à Saint-Gall.

Asuel (Jura)

Dimanche 23 février avait lieu la 5^e assemblée de notre Caisse de crédit mutuel, groupant les deux communes d'Asuel et de Pleujouse.

Après ses souhaits de bienvenue, le président, M. Bernard Schaffter, nous offrit un fort beau rapport concernant l'activité de notre Caisse, les taux appliqués, l'état du marché de l'argent, tout en faisant ressortir l'heureux développement de notre institution de crédit : chiffre d'affaires toujours plus importants, confiance grandissante de la population, effectif accru de nos membres, malgré décès et départs. Après avoir honoré la mémoire de M. Armand Chiquet, il commenta encore quelques résultats de l'exercice écoulé.

Le procès-verbal détaillé, rédigé par M. le curé, est accepté sans observations.

Le caissier, M. A. Rérat, ancien instituteur, commenta avec à-propos et compétence ses comptes fort bien tenus, et présentant un bilan de 210 401 francs et un roulement du chiffre d'affaires de 315 780 fr. Les prêts hypothécaires se montent à 116 162 fr. 05, les comptes créanciers à 121 342 fr. 35 et les 75 carnets d'épargne à 57 538 fr. 15.

Il prouve, par comparaison avec les exercices précédents, combien notre activité est toujours plus réconfortante, nos disponibilités plus favorables et notre liquidité en toute bonne posture. Il rend hommage à la ponctualité des débiteurs et au grand désintéressement des comités.

Le président du Conseil de surveillance, M. Stadelmann, atteste que, dans de petits villages comme les nôtres, on trouve cependant beaucoup de dévouement et de compréhension mutuelle et de savoir-

faire. Les fonds de notre Caisse sont placés avec prudence ; les pointages et la vérification des titres, prêts à termes, prêts hypothécaires et prêts à l'Union de Saint-Gall motivent la confiance la plus entière dans la gestion du méritant caissier local ; d'autre part, le rapport professionnel du caissier central est des plus encourageants et louangeux.

Après la séance administrative, une trentaine de sociétaires se retrouvèrent au Restaurant du Raisin, chez notre ex-secrétaire, M A Noirat pour fraterniser dans la plus cordiale harmonie mutuelle.

Saint-Sulpice (Neuchâtel)

Notre caisse d'épargne, système Raiffeisen, a tenu sa séance générale annuelle au restaurant du Pont-de-la-Roche.

Le rapport du Comité de direction, présenté par son président, M. Auguste Blanc, et celui du caissier, présenté par M. Max Stalder, caissier, indiquent que le bilan de notre Caisse de Saint-Sulpice s'élève, pour 1957, à 72 825 fr. 48 et le chiffre de roulement à 154 386 fr. 82. Il y a actuellement 62 livrets d'épargne à la Caisse qui compte 39 membres. M. le pasteur J.-P. Barbier, président du Conseil de surveillance, présenta le rapport de ce Conseil, exprimant le vœu que les pouvoirs publics soient davantage intéressés à la vie de notre Caisse. Dès 1057, la Paroisse réformée a placé deux de ses fonds sur carnets à la Caisse Raiffeisen. Quant à la commune, elle finira bien par prendre intérêt à notre Caisse locale, mais il importe que les raiffeisenistes influents dans les autorités de ce village prennent la chose à cœur.

Après que le président du Conseil de surveillance eut fait approuver les comptes et le bilan par l'assemblée, eurent lieu les élections statutaires, l'effectif de nos comités et conseil restant stable et identique.

En fin de séance, le président du Conseil de surveillance, s'inspirant des excellents travaux entendus au cours d'instruction, parla de l'idée raiffeiseniste et des principes de base de nos Caisses. Puis, guide en mains, il donna quelques exemples d'application pratique de ces principes.

Cette séance de travail fut suivie d'une collation très sympathique. J.-P. B.

Versoir (Genève)

Comme c'est le cas chaque année, l'assemblée de la Caisse de crédit mutuel de Versoir avait attiré, ce dernier samedi 8 mars, une nombreuse assistance dans l'accueillante salle du Lion d'Or.

Après que le président eut souhaité la bienvenue aux sociétaires présents et excusé plusieurs personnes empêchées, en particulier M. le maire Bülsterli et ses adjoints MM. Leyvraz et Piccot, MM. Alfred et Charles Wicht furent désignés comme scrutateurs. Puis la séance se déroula dans son ordre habituel : lecture du procès-verbal par le secrétaire, M. Georges Katzarkoff, rapport du président du Conseil de direction, du caissier, M. Edouard Golay, et du président du Conseil de surveillance, M. Joseph Dietric, concluant à l'approbation des comptes 1957. Ces différents rapports furent chaleureusement applaudis et adoptés par acclamation.

Plusieurs membres du comité sortant de charge furent confirmés dans leurs fonctions avec le même enthousiasme.

Le 16^e exercice de la Caisse de crédit mutuel de Versoir a, une fois de plus, confirmé la raison d'être de ce mouvement coopératif d'épargne et de crédit dont les progrès sont constants. Le mouvement général 1957 effleure 2 000 000 de francs et les réserves atteignent 28 145 fr. 95 ; il existe plus de 300 comptes d'épargne. Comme les autres 1039 Caisses de Suisse — dont le mouvement global a dépassé un

milliard et demi cette dernière année — celle de Versoir a dû adapter ses taux d'intérêts aux circonstances. Elle l'a fait avec une extrême modestie pour les comptes débiteurs ; elle bonifie par contre 3 % pour les carnets d'épargne et jusqu'à 4 % pour les dépôts à longs termes.

La distribution du dividende de 5 % sur les parts sociales terminée, ce fut la partie récréative. Jamais encore les membres de la Caisse n'avaient été autant gâtés. L'un des leurs, M. Charles Salquin, l'un des plus grands spécialistes en matière de bijouterie-joaillerie de notre canton, présenta tout d'abord une série de clichés sur les perles, puis un incomparable film sur leur culture, film tourné au Japon et propriété du gouvernement de ce pays ; le tout commenté par lui avec une rare compétence. M. Salquin poussa la gentillesse jusqu'à faire circuler entre les mains de ses collègues de la Caisse des bijoux de grande valeur, dont un collier de perles véritables représentant une petite fortune.

Puis le vice-président, M. Jacques Ricci, grand voyageur et cinéaste de classe à rendre jaloux un professionnel, projeta sur l'écran le film tourné en janvier dernier au cours d'un voyage en Guinée et qui constitue pour lui une réussite de plus. Comme M. Salquin, il donna aux sociétaires force précisions.

Il était tout près de minuit lorsque cette passionnante séance s'acheva et que les membres de la Caisse, enchantés par ce qu'ils venaient de voir et d'entendre, se quittèrent en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Presinge (Genève)

L'assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel de Presinge-Puplinge a eu lieu le samedi 22 mars écoulé en la salle communale de Puplinge.

Respectivement, le président du Comité de direction, le président du Conseil de surveillance, et le caissier présentèrent leur rapport et soulignèrent le développement réjouissant de notre petite banque villageoise. Nous avons retenu les quelques chiffres suivants :

La somme du bilan atteint 336 000 francs, tandis que le mouvement général a dépassé un million et demi. Le bénéfice net fut de 1304 fr. 60, qui, versé aux réserves, portent la fortune de la Caisse à 11 056 fr. 90.

Nous rappelons que notre Caisse a dû adapter ses taux d'intérêt créanciers et débiteurs aux nouvelles conditions du marché de l'argent. Si la hausse profite aux épargnants, elle ne manque pas de grever quelque peu le budget des débiteurs.

Les chiffres mentionnés ci-dessus confirment la confiance méritée dont jouit notre Caisse qui désire être toujours plus au service des habitants de nos deux communes. A. F.

Vandœuvres (Genève)

Les sociétaires et clients de la Caisse de crédit mutuel de Vandœuvres se sont réunis le jeudi 18 mars en assemblée générale ordinaire. Tour à tour, le président du Comité de direction, le président du Comité de surveillance et le caissier soulignèrent le développement réjouissant de la Caisse, dont le roulement a dépassé pour la première fois deux millions pendant l'exercice 1957. Le chiffre du bilan a passé à 692 000 francs et le nombre des opérations à 597. Quant au bénéfice, il était de 1246 fr. 75, dû principalement au fait que les taux d'intérêt créancier avaient été augmentés, tandis que les taux pour les débiteurs restaient inchangés. Le but de la Caisse n'est du reste pas de faire le plus grand bénéfice possible, mais bien de rendre service.

La partie administrative fut suivie d'un concours photographique original et amusant, organisé une

fois de plus de main de maître par le toujours dévoué président M. Pierre Hatt. De modiques prix récompensèrent les concurrents les plus perspicaces.

Chézard - Saint-Martin (Neuchâtel)

Lundi soir 24 mars, les membres de notre banque villageoise se sont réunis au collège pour leur assemblée annuelle. Une cinquantaine de sociétaires assistent à la séance présidée par M. Roger Sandoz.

Après les salutations d'usage, le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, retraçant fidèlement tous les faits saillants de cette importante séance qui avait marqué le 15^{me} anniversaire de la fondation de la caisse.

Dans son rapport, M. Sandoz fait état des événements importants survenus au cours de l'année écoulée. Il souligne l'état de tension qui n'a cessé de régner dans le monde, fait part des soucis de chacun et constate qu'en définitive notre caisse a fait un pas en avant. L'effectif à la fin de l'année est de 209 sociétaires et le résultat financier de l'exercice est très réjouissant. En terminant, il formule des vœux pour la prospérité de la caisse et remercie les collaborateurs des deux comités et le caissier de leur travail et du bon esprit qui n'a cessé de régner dans tous les débats.

Le caissier donne ensuite un aperçu et un rapport des comptes de l'exercice 1957. Le roulement a atteint le chiffre de 6.369.091 fr. Le chiffre du bilan se monte à 1.602.757 fr. Le bénéfice net de l'exercice est de 4.989 fr., intégralement versé au fond de réserve qui est ainsi porté à 49.152 fr. Le changement de caissier a nécessairement occasionné des frais d'administration et d'achat de mobilier plus importants que ces dernières années. Le développement de la caisse nous a obligés à l'acquisition d'un coffre-fort d'une plus grande contenance et naturellement d'un prix en rapport.

Par l'organe de son président, M. Paul Boss, le conseil de surveillance se plaît à reconnaître la bonne tenue des comptes et en propose l'acceptation par l'assemblée, ce qui est fait à l'unanimité.

Ensuite des élections de cette année, le comité de direction sera composé de MM. Roger Sandoz, Robert Dessoulavy, André Sandoz, Gustave Debely et Emile Evard, le conseil de surveillance, de MM. Paul Boss, Louis Veuve-Hoffmann, Henri Blandinier et Maurice Corti. M. Georges-André Aeschli-mann est confirmé dans ses fonctions de caissier.

Le paiement de l'intérêt de la part sociale termine cette assemblée vers 21 h. 30.

Fédération jurassienne

Echange de manteaux

Un manteau de pluie mi-saison a été échangé à l'Hôtel de la Gare à Montfaucon, le 17 mai, jour de l'assemblée des délégués. Pour renseignements, s'adresser à M. Joseph Crétin, secrétaire communal à Soulece.

Pensées

Méfions-nous de la facilité. Il faut se garder de tomber du côté où l'on penche.

✱

Heureux l'homme qu'un seul amour invite au départ et, qu'en route, ni le succès ni l'argent n'aveuglent.

Il congresso 1958



Parla il Presidente della Federazione Ticino.

Come tutte le grandi manifestazioni che richiedono una preparazione lunga, minuziosa ed accurata, anche il Congresso 1958 dell'Unione si è iniziato ed è terminato, per noi organizzatori, nel giro di pochi attimi.

Infatti i diversi punti del programma, dall'escursione all'assemblea generale, dalla serata ticinese ai pasti negli alberghi, si sono svolti così velocemente, così facilmente, senza il minimo intoppo (la stampa unanime lo fa notare), tanto che ne abbiamo riportato l'impressione, naturalmente errata, di aver svolto una mole immensa di lavoro per poco o niente. Da alcuni mesi i lavori di organizzazione si erano andati facendo sempre più intensi, sempre più

pressanti, sempre più concitati. Sino alla vigilia del Congresso si era lavorato indefessamente, persino di notte. Montagne di stampati si ammonticchiavano senza posa, i telefoni squillavano continuamente, i responsabili dell'organizzazione parevano degli spiritati, biglietti, buoni, distintivi venivano selezionati, divisi, spediti. Poi, in breve, tutto finito. Per questo il Congresso ci è sembrato così veloce, per questo ci è parso che tutto il nostro lavoro fosse stato superfluo.

Certo che se così non fosse stato, lo svolgimento delle due giornate sarebbe stato ben diverso! Bisogna aver provato, se si vuol conoscere le difficoltà che bisogna superare, a portare per esempio da Lugano a Ponte-Tresa, attraverso il Malcantone, una colonna di 34 automobili postali, o a fare in modo che 2150 persone, perchè tanti erano i partecipanti al Congresso, avessero alla medesima ora, alle medesime condizioni, con lo stesso identico menu, a prendere i pasti in oltre 70 differenti alberghi e ristoranti!

Tutto è ora passato, ed abbiamo la grande gioia di poter affermare che tutto si è svolto nel migliore dei modi, e di aver potuto udire dalla viva voce dei partecipanti la loro soddisfazione per il modo con cui sono stati ricevuti a Lugano e con cui il programma si è svolto.

Il Congresso 1958, oltre ad aver battuto ogni record di partecipazione (la massima sinora registrata era di 1600) è stato marcato anche da un importante riconoscimento: per la prima volta la Radio è stata ufficialmente presente, effettuando un com-

mento ed interviste trasmesse poi la domenica sera.

Parlare dello svolgimento del programma risulterebbe ora alquanto tedioso per coloro i quali vi hanno partecipato e ne avranno riferito ai colleghi al loro ritorno. Vogliamo a questo punto con orgoglio precisare che la partecipazione delle Casse del Ticino e del Grigione italiano è stata estremamente soddisfacente: oltre un centinaio di delegati, in rappresentanza di 55 delle 60 Casse esistenti. Ci congratuliamo con le Casse della Svizzera italiana che hanno dato prova di attaccamento e di buona volontà, con tutti i delegati ed in particolare con quelli della Valle di Poschiavo, della Mesolcina e delle Valli del Ticino che si sono sobbarcati le fatiche di una lunga trasferta. Anche loro hanno contribuito alla magnifica riuscita del Congresso.

* * *

Accenneremo ora brevemente, per dovere di cronaca, ai punti principali del programma.

Nella mattinata di domenica 27 aprile si conclusero a Lugano gli arrivi dei delegati (circa un migliaio erano già giunti il sabato), e dopo il pranzo nei diversi alberghi oltre 1800 partecipanti presero parte alla escursione organizzata dall'Unione. L'escursione era stata prevista in due gruppi, ognuno dei quali effettuava il medesimo percorso, il primo in un senso, il secondo in senso inverso. Il tragitto veniva coperto per metà in auto postali e per metà in battello, con sosta e punto di trasbordo a Ponte-Tresa. Il percorso per terra portava da Lugano via Bioggio, Cademario, Aranno, Iseo, Agno, Magliaso a Ponte-Tresa, quello per lago da Lugano via Melide, Morcote, Stretto di Lavenna naturalmente pure a Ponte-Tresa.

NOUVEAUTÉ SANS CONCURRENCE !



Pour aiguiser, percer et maintenant encore **nettoyer le bétail** (+ Brevet déposé) avec l'appareil à aiguiser **UNIVERSAL** éprouvé depuis plusieurs années, utilisable comme appareil à aiguiser à main.

- Sur désir avec guide d'aiguisage impeccable.
- En vissant un mandrin, réduction du nombre des tours et prêt à l'usage pour percer le bois et le fer.
- Montage rapide d'un appareil supplémentaire pour nettoyer le bétail et les chevaux.

Notre nouveau système de refroidissement à air permet un travail de plusieurs heures sans échauffement !

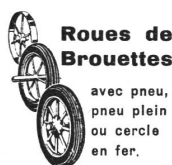
Les 10 000 appareils vendus en disent plus long que tous les mots !

Demandez prospectus ou une démonstration sans engagement à

HEINIGER s.a., HERZOGENBUCHSEE (Be)

Tél. (063) 5 15 34

N.B. — Nous vous mettons en garde contre les imitations, qui ne s'imposent d'aucune façon dans la pratique. Lors de l'achat d'un appareil à aiguiser, exigez la marque **UNIVERSAL**.



FRITZ BÖGLI
Langenthal 31
Tél. (063) 2 14 02

Mots de la fin

D'une génération à l'autre.

— Non, vois-tu mon fils, répondit le vieux monsieur en se replongeant dans sa lecture, je ne te donnerai rien maintenant. Tu auras ma fortune plus tard...

— Mais père... vous ne voulez pas me voir heureux tout de suite ?

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Ogni partecipante, sia che effettuasse il percorso in un senso o nell'altro, aveva così la possibilità di compiere l'intero tragitto e di cambiare a metà strada mezzo di locomozione. Benchè il sole fosse piuttosto restio dal far capolino, la gita, per la bellezza delle regioni attraversate, riscosse unanime consenso. Sul battello (vennero utilizzati tre battelli speciali) e durante la sosta a Pontetresa l'escursione venne rallegrata dalle allegre note della Bandella di Montagnola.

Ritornati a Lugano, e dopo aver consumato la cena, i partecipanti si portarono al Padiglione Conza, la cui capienza, limitata a circa 900 posti, era stata più che raddoppiata mediante la costruzione di un grande capannone di tela e legname. La sala veniva così ad assumere la forma di un angolo retto, il cui vertice era rappresentato dal palcoscenico. Una ardita innovazione, che causò pure non pochi grattacapi agli organizzatori, fu quella di aprire il palcoscenico su due lati, causa appunto la forma a triangolo delle due costruzioni (Padiglione e tenda) ed effettuare lo spettacolo ed i discorsi su due lati contemporaneamente.

Alla serata era stato dato il titolo di «Serata ticinese», e la scelta del programma era stata affidata alla Federazione Casse rurali Ticino, la quale seppe farsi onore presentando un programma ricco e variato, al quale presero parte la Civica Filarmonica di Lugano, i Canterini del Ceresio, la Società di Ginnastica Fides con il suo gruppo artistico, la Società di Ginnastica Federale con due balletti della sezione femminile, il Trio di Gandria, il Mo. Mario Robbiani con i cantanti Anita Traversi, Jor Pasquali ed il piccolo Roberto Pagani ed il presentatore Marco Blaser.

Come vuole la tradizione la serata venne aperta dal *Dir. Egger*, capo dell'Ufficio revisione dell'Unione, il quale nelle tre lingue portò il primo saluto ufficiale ai delegati.

Ai delegati di lingua italiana egli disse: «Siate i benvenuti alla tradizionale serata del nostro Congresso. Siamo lieti di salutare gli oltre 2000 raiffeisenisti venuti da tutti gli angoli della nostra cara Patria, 2000 raiffeisenisti che salutano Lugano, la città del Congresso, 2000 raiffeisenisti che salutano il Ticino, da alcuni anni terreno raiffeisen così fecondo.

» Assistiamo ora e godiamo della serata ticinese organizzata dalla Federazione Casse rurali Ticino. Per questo ho il piacere di passare la parola al presidente della Federazione ticinese, Prof. Ceppi, al quale presento pure i *rallegramenti* per gli splendidi successi e risultati delle Casse ticinesi e della loro Federazione, ed un *grazie*, anche ai suoi collaboratori, per l'apprezzato lavoro svolto in favore della causa comune e per il successo di questa serata. »

Era quindi la volta del Prof. Ceppi, il quale, pure nelle tre lingue nazionali così si rivolgeva ai presenti:

«La primavera, capricciosa, ci vede quest'anno a raccolta sulle sponde del Ceresio, con una partecipazione commovente: 2000 delegati, il più grande Congresso che la città abbia mai ospitato.

» Alto è l'onore che tocca oggi e domani al Ticino e profonda è la soddisfazione e la gioia che prova la famiglia dei raiffeisenisti ticinesi. Potete pensare quanto schietto e caldo di simpatia sia il saluto che a nome della Federazione cantonale rivolgo a tutti i presenti e in particolare a voi o cari Confederati.

» Oltremodo grati siamo all'Unione per essere riuscita a risolvere il non facile problema della tenuta del Congresso a Lugano, superando difficoltà notevoli e sobbarcandosi un bel sacrificio finanziario.

» È questa una generosa dimostrazione di solidarietà confederale che ci darà nuova linfa per la conquista di altri comuni alle nobili idee di Raiffeisen e far sì che la schiera delle Casse ticinesi, 18 nel 1950 (una sola sei anni prima) ora forte di 53 unità, non arresti la sua marcia, per il bene del cantone, nell'interesse della Patria comune dove il raiffeisenismo combatte da 60 anni la sua santa battaglia senza rumore ed ostentazione, contribuendo a dare al paese saldezza economica: a dare cioè quel piedestallo da cui più facilmente può scaturire concordia, serenità, poesia della vita, elevazione dell'uomo. Quanto diverso sarebbe il mondo se anche per quei due terzi dell'umanità che oggi soffre la fame, si riuscisse a procurare un po' di benessere! È l'augurio che esprime il nostro Congresso che, a onta delle diversità della lingua, riesce sempre un mirabile esempio di intesa.

» Cari Confederati,

» Grande è la fiera nostra di potervi mostrare il vero volto del Ticino, che non vuol essere considerato l'enfant gâté e che si sforza di essere sempre più degno membro nel mirabile consesso delle tre stirpi elvetiche. Noi speriamo altresì che la vostra numerosa presenza e il vostro interessamento alle nostre sorti ci valgano una maggior comprensione presso la autorità cantonali che finora non hanno dimostrato di valutare in tutta la sua importanza il raiffeisenismo nel Ticino, che per fortuna trova invece sempre maggior adesione da parte del popolo della campagna e delle valli.

» Cari delegati,

» Osanniamo a questo nostro ideale Raiffeisen retto da tanto spirito di abnegazione e confidiamo in un sempre più luminoso avvenire.

» I Raiffeisenisti delle terre di Franscini e Motta, nel ricordo di un loro valido pioniere recentemente scomparso, don Rovelli, gridano «Viva la Svizzera Raiffeisenista», siate i benvenuti o banchieri del popolo. Sempre avanti, sempre più in alto!»

Dopo il discorso del presidente della Federazione il presentatore sig. Blaser dava il via al susseguirsi dei diversi numeri musicali, canori e ginnici, i quali riscuotevano tutti entusiastici applausi. Tutte le esecuzioni erano infatti ottimamente riuscite.

In una pausa dello spettacolo prendeva la parola, in rappresentanza della città di Lugano, l'on. Prof. Petralli, presidente del Consiglio comunale, il quale così si esprime:

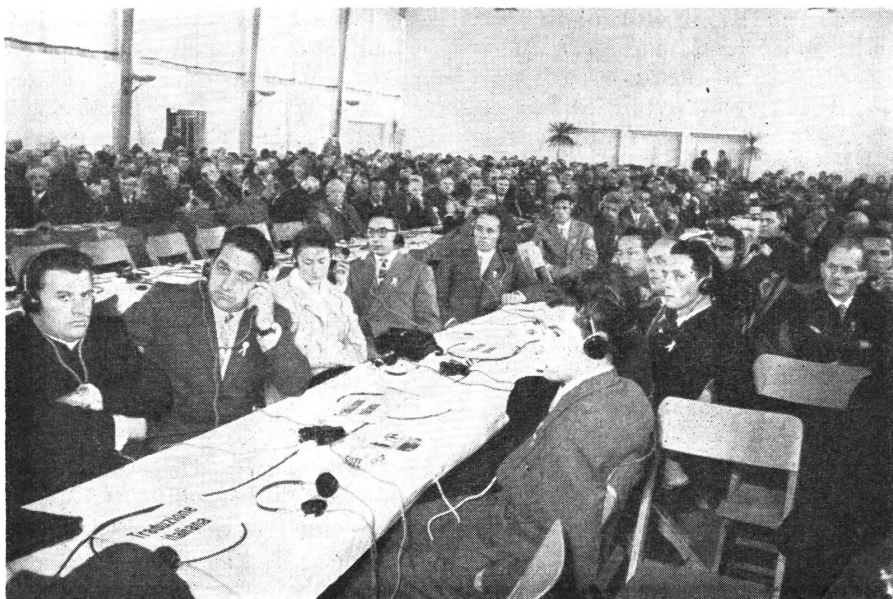
«Il lod. Municipio di Lugano ha voluto cortesemente segnare la mia recente nomina a presidente del Consiglio comunale incaricandomi di rappresentarlo a questo Congresso dei delegati dell'Unione svizzera delle Casse rurali.

» Ho quindi l'onore di porgere ai dirigenti dell'Unione ed ai numerosi delegati qui convenuti da tutte le parti della Svizzera un vibrante saluto ed un cordiale benvenuto a nome del Municipio e del Consiglio comunale di Lugano. Al saluto ed al benvenuto aggiungo l'espressione della viva simpatia della popolazione della città ed un sentito ringraziamento per aver designato Lugano quale sede dell'importante vostro Congresso annuale.

» Questa scelta la ascriviamo a particolare deferenza non solo per Lugano, ma per tutto il Ticino, dove la provvida istituzione delle Casse rurali Raiffeisen, sebbene con ritardo rispetto ad altri cantoni, è venuta affermandosi con promettente vigore in questi ultimi lustri.



Il saluto dell'on. Petralli.



Una parte dei delegati di lingua italiana.

» Un vivo plauso sento di dover rivolgere a coloro che con avvedutezza e spirito di sacrificio hanno voluto seguire l'esempio dei pionieri e portare nelle nostre campagne e vallate il benefico influsso della solidarietà a favore delle economie rurali, che purtroppo risentono delle angustie che derivano dall'asprezza delle terre coltivabili a cui si aggiunge spesso l'inclemenza delle stagioni.

» A voi dirigenti e delegati delle Casse ticinesi, unitamente ai benemeriti che vi hanno preceduti, io porgo uno speciale ringraziamento per il contributo che andate portando al miglioramento delle condizioni delle popolazioni rurali e per l'incremento che recate alla vita economica e morale dei nostri comuni. Il vostro lavoro ed i vostri sforzi sono tanto più meritevoli in quanto si compiono in un umile silenzio, senz'altra ambizione che quella di elevare il valore della personalità umana e di avvivare lo spirito di iniziativa e i sentimenti di fraterna comprensione nel rispetto reciproco di tutte le opinioni sinceramente professate, nello schietto spirito democratico che ispira e caratterizza la comunità confederale elvetica.

» Signori dirigenti, signori delegati,

» Permettete ancora che io mi congratuli con tutti coloro che si sono assunti l'oneroso impegno di preparare questo Congresso.

» Il programma è stato studiato con scrupolosa cura in tutti i particolari, superando felicemente le non lievi e non poche difficoltà.

» Per andare incontro al vivo desiderio dei delegati di ritornare una seconda volta

nel Ticino, non avete esitato ad affrontare rilevanti spese per preparare questa sede, purtroppo provvisoria, e per apprestare l'attraente programma di questa serata.

» Aggiungo poi un vivo ringraziamento alle società locali e a tutte le persone che hanno dato prezioso contributo a questa manifestazione. Questa mattina, io, non meno di voi tutti, ho volto gli occhi all'orizzonte per scrutare le intenzioni di quel volubile signore che è il tempo, e sono rimasto un po' preoccupato dal timore di qualche brutta sorpresa, poichè questa primavera non sembra riescire a vincere le esose pretese dell'inverno. Tuttavia, nonostante la cortina di nubi, a volte molto densa, che ha precluso la vista del decantato azzurro del cielo subalpino, la prevista gita si è potuta effettuare nel modo preordinato, ed io vorrei sperare che i partecipanti abbiano trovato sul Ceresio e lungo le strade del Malcantone quel godimento che erano in diritto di attendersi, e spero pure che dopo queste giornate tutti ritornino alle loro case con un buon ricordo, se non proprio con un meraviglioso ricordo.

» Domani voi vi ritroverete qui per i lavori dell'assemblea.

» Non vi è dubbio che essa riuscirà una chiara prova della seria organizzazione dell'Unione delle Casse Raiffeisen e del perfetto funzionamento dei suoi organi e delle sue istituzioni. Io auguro che l'assemblea di Lugano segni un nuovo passo nella promettente ascesa delle Casse rurali svizzere e auguro in particolare che nel Ticino abbiano nel prossimo avvenire ad aggiungersi nuove Casse a quelle che già hanno dato buona prova, con piena soddisfazione della direzione centrale.

» Chiudo auspicando che la feconda attività delle Cooperative rurali di credito possa continuare a svolgersi nel nostro come in tutti i paesi del mondo a sollievo ed a beneficio dei popoli, in quello spirito di collaborazione che è il fattore principale per il conseguimento di una fraterna concordia fra le genti nella pace e nella prosperità del lavoro nei campi e nelle officine. »

Dopo le simpatiche parole dell'on. Prof. Petralli lo spettacolo continuava con pieno successo fino a tarda ora.

* * *

Il mattino seguente i delegati si riunirono nuovamente nelle medesime due sale per l'assemblea annuale ordinaria dei delegati.

Fra gli ospiti erano presenti :

L'on. Galli, in rappresentanza del Consiglio di Stato ticinese ;

L'on. Barchi, presidente del Gran Consiglio ;

L'on. Petralli, presidente del Consiglio comunale di Lugano ;

il Dr. Neukomm, vice-presidente della Lega svizzera dei contadini ;

il sig. von Steiger, del Registro fondiario federale ;

nonchè altre personalità e numerosi rappresentanti della stampa.

I lavori assembleari, tenuti per forza di cose in tedesco, erano tradotti simultaneamente in italiano ed in francese. Chi desiderava seguire i lavori in queste lingue non aveva che da far uso delle apposite cuffie d'ascolto posate sui tavoli. Riteniamo che anche i delegati di lingua italiana siano stati lieti di poter usufruire di questa agevolazione, la quale ha richiesto un notevole sacrificio finanziario da parte dell'Unione (... e notevole spargimento di sudore da parte dei poveri traduttori costretti a parlare per oltre due ore di seguito rinchiusi in una piccola cabina !).

L'assemblea venne aperta dal presidente dell'Unione, Dr. Eugster, consigliere nazionale, il cui discorso d'apertura è riportato integralmente nella parte francese del presente numero del *Messenger*.

Si passava poi alla costituzione dell'Ufficio presidenziale, che risultava così composto :

Vice-presidente Prof. Ceppi, segretari Dr. Edelmänn e Froidevaux, scrutatori Avv. Tarchini (presidente C.R. Balerna), Barbezat, Camen e Dietschi, traduttori Séchaud e Molinari.

Il presidente dava quindi la parola al rappresentante dello Stato, on. Consigliere di Stato Dr. Brenno Galli, il quale con il suo ben noto forbitissimo dire si rivolse all'assemblea, nelle tre lingue nazionali, come segue :

« Egregio Signor Presidente,
« Signore e Signori,

« Ho l'onore ed il vivo piacere di porgere ai delegati delle Casse Raiffeisen il saluto dell'autorità cantonale e di dir loro la gioia che ci hanno arrecato nel scegliere per la seconda volta il Ticino come meta della loro assemblea.

« Cercherò di dirvi come mi sono imbatuito per la prima volta in uno dei principali elementi del vostro movimento, vale a dire il problema, per voi ormai risolto, della fiducia reciproca nel villaggio tra istituto bancario e debitore, e come proprio questa relazione, ancora possibile nelle campagne, sia parte essenziale del crescente successo nel segno della stima umana.

« Negli anni in cui trovavo ancora il tempo e la possibilità di occuparmi di studi approfonditi, ebbi una volta l'idea — era prima della guerra — di conseguire un ulteriore dottorato. Allora anche gli avvocati avevano tempo di occuparsi anche di altri problemi. E mi misi a studiare proprio il movimento Raiffeisen; esso mi interessava, e non soltanto per motivi finanziari, e con ragione! Infatti vediamo oggi come questa collaborazione di gente che vive la medesima vita, che ha i medesimi doveri e le medesime speranze, sia diventata un'opera che gode di ottima reputazione e di grande considerazione e fiducia in tutta la Svizzera.

« In questi ultimi anni abbiamo esaminato nel Ticino il problema del credito agricolo e cercato di risolverlo. Il Gran Consiglio è in possesso già da mesi di un progetto che si occupa di questo problema e propone una soluzione.

« Per oggi voglio dichiarare alle Casse rurali del Canton Ticino una sola cosa, e dir loro apertamente: la soluzione del problema del credito agricolo non deve essere intesa come concorrenza od ostacolo alle Casse Raiffeisen, ma deve marciare la mano nella mano con lo Stato e con l'economia privata, la mano nella mano in favore dell'agricoltura, in favore di coloro che non si lasciano industrializzare, che considerano l'uomo ancora interamente come uomo, che lo collegano alla sua famiglia, alla sua casa nella sua comunità naturale, per cui non è possibile scacciare un contadino dal suo villaggio così come si scaccia una bella idea da un'anima.

« Questo è quanto Stato ed economia privata possono assieme conseguire, ed io spero, per quel che concerne la mia persona, che, in considerazione delle piccole o limitate possibilità, Stato ed agricoltura raggiungano una forma di credito agricolo che aiuti entrambi e che possa servire all'ulteriore sviluppo del nostro cantone.

« Se anche nel vostro movimento, come del resto dappertutto, si sono registrati successi ed insuccessi, qui da noi è stato però dimostrato che questo movimento cooperativo reca con sé la responsabilità di concedere qualcosa al prossimo, magari ciò che domani noi stessi vorremmo ricevere, voglio dire la collaborazione nel villaggio, l'aiuto reciproco, l'accordo reciproco.

« Credo di aver già sorpassato i pochi minuti che mi sono stati concessi, e non voglio tener più a lungo occupata la vostra attenzione. Avete oggi da ascoltare trattande ben più importanti ed avete da accettare dei conti splendidi. Potrete constatare che il vostro movimento ha registrato nuovi progressi. Oggi vi trovate perciò in un'atmosfera di festa, ed a quest'aria di festa sia abbinato il nostro ringraziamento. »

Nel suo applauditissimo discorso l'on. Galli ha quindi per la prima volta espresso quel riconoscimento e quella considerazione per il nostro movimento da parte delle autorità che era stato auspicato dal Prof. Ceppi nel suo saluto alla serata ticinese. Resta ora da vedere quale saranno i risultati pratici che ne deriveranno in futuro.

Era quindi la volta del *Dr. Neukomm* che parlava in nome della Lega svizzera dei contadini di Brugg e del Prof. Laur, forzatamente assente.

Si proseguiva poi con le trattande statutarie, e cioè con i rapporti sull'attività 1957 dell'Ufficio revisione e delle Casse affiliate, presentato dal *Dir. Egger*, sull'attività 1957 e sui conti della Cassa centrale, presentato dal *Dir. Schwager*, e con il rapporto del Consiglio di Sorveglianza, presentato dall'on. cons. naz. *Müller*. I testi integrali di questi tre rapporti sono pure contenuti nella parte francese del presente numero.

Sia i rapporti, sia le proposte del Consiglio di Sorveglianza sulla ripartizione del beneficio della Cassa centrale venivano approvati all'unanimità.

Nessuno chiedeva la parola per la discussione generale, per cui il presidente poteva con notevole puntualità dichiarare chiusa l'assemblea ed il Congresso.

Prima di mezzogiorno si tenne ancora l'assemblea della Cooperativa di fidejussione dell'Unione, mentre la maggior parte dei delegati approfittava degli ultimi momenti prima del pranzo e della partenza, nonché del tempo che al contrario del giorno precedente era diventato magnifico, per effettuare brevi gite nei dintorni (con un assalto in piena regola alle funicolari del Brè e del San Salvatore).

Poi, con i diversi treni ordinari e speciali, le due migliaia di congressisti ripresero la via di casa, naturalmente senza dimenticare di acquistare salami, zoccoli, gerletti e cappelli di paglia.

Possa questo splendido Congresso restare impresso in tutti i partecipanti non solo quale mirabile dimostrazione della vitalità del movimento, ma anche quale prova tangibile delle possibilità e delle capacità del Ticino, visto con occhio diverso da quello « confederale ».

E per il Ticino speriamo che possa servire da incitamento alle Casse a sempre far meglio, da stimolo alla popolazione dei villaggi dove esiste una Cassa a farsi socio, da propaganda per la costituzione di nuove Casse nei villaggi che ancora ne sono sprovvisti.

Allora i nostri sforzi saranno veramente ricompensati.

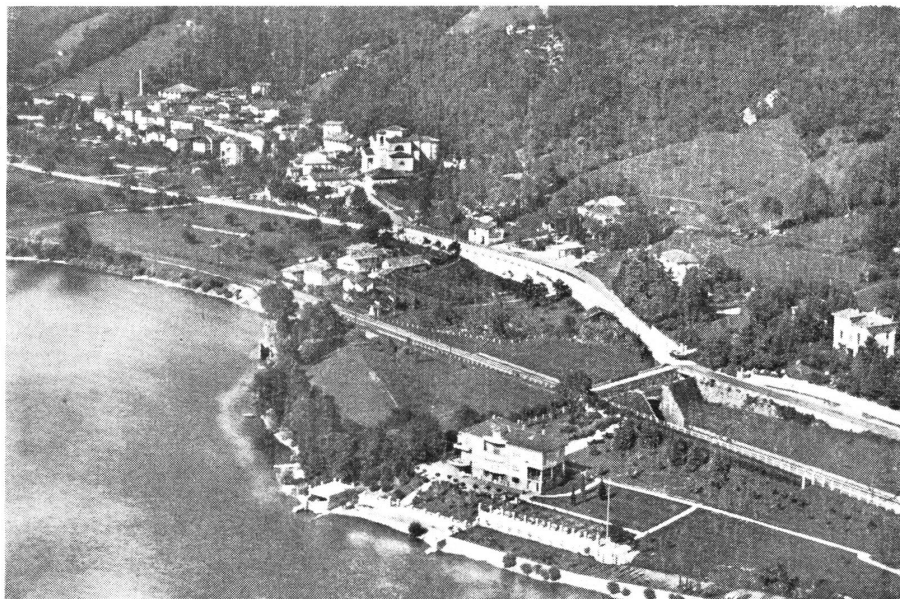
G. M.



Accanto al *Dir. Schwager* gli ospiti d'onore: on. Galli, Barchi e Petralli

Attività di fondazione

Melano



Melano

La fondazione di Melano si può dire sia stata tenuta a battesimo dal Congresso: è sbocciata infatti mercoledì 25 aprile alla vigilia della imponente riunione di Lugano.

Così la 53ma Cassa la consideriamo il *bouquet* del Ticino offerto ai congressisti.

È Melano un villaggio dei più prosperi, con le sue industrie, quali la fabbrica Tanini S.A. (la cui sede è da molti erroneamente ritenuta a Maroggia), l'Amsa S.A. (camiceria), alcune fabbriche di orologi, una fabbrica di liquori (Curba S.A.), una di vestiti, imprese diverse, ecc.

Ben si comprende quindi il suo moltiplicatore di solo 50 %.

Melano ha anche altre fortune: una bella posizione, ai piedi del Generoso, un bel paesaggio, una bella riva sul Ceresio, in parte già occupata da forestieri che vi hanno costruito la casa di vacanza e di riposo. Anche il camping è ben conosciuto.

Le autorità accarezzano l'attuazione di un programma di spiccata marca progressista: fognatura, strade, raggruppamento, mappa e relativo registro fondiario definitivo. Tutte cose cioè che faranno di Melano un paese all'avanguardia o, se preferite, un villaggio modello.

La nuova banca vi apporterà il proprio contributo.

Per tornare alla fondazione, dobbiamo dire che alla serata di orientamento era pre-

sente una ventina di persone, ragguagliate dal sottoscritto presidente della Federazione, assistito dal dinamico cassiere della stessa, sig. Delucchi, il quale ha il merito grande di aver mosso le acque. Otto giorni dopo, avveniva, da parte del comitato cantonale, la lettura degli statuti, alla presenza di trentacinque persone. La relativa assemblea era diretta dall'on. sindaco sig. Nessi.

Dopo ampia discussione, la Cassa veniva poi fondata con buon numero di soci. Concordi eleggevano il primo comitato:

Direzione: Bervini Alberto, presidente, Redaelli Felice, Larghi Angelo.

Sorveglianza: Nessi Giuseppe, presidente, Meroni Italo, Cresta Antonio.

Cassiere è il signor Mangili Mario, impiegato, il quale, sorretto da giovanile entusiasmo e da quella fiducia che si è sin qui accaparrato per serietà e laboriosità, saprà ben condurre la nuova banca Raiffeisen e farla approdare rapidamente a buone mete.

Egli può contare sull'appoggio di dirigenti locali ben disposti a prendere iniziative e a sacrificare un po' del loro tempo libero per far fiorire la nuova istituzione e rendere così inestimabili servizi alla laboriosa e simpatica gente di Melano.

Unione e Federazione, sempre pronte a dare il loro disinteressato appoggio, formulano auguri vivissimi alla 1043ma Cassa svizzera.

Plinio Ceppi.

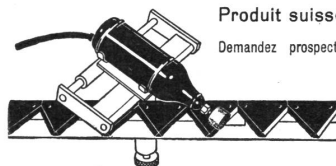


Atout AG
Burgdorf
Telephon 034 2 20 33
Maschinen und Apparate

Nouveau !

L'aiguiseur - **Atout**
avec guidage donne
un meilleur aiguisage
Produit suisse

Demandez prospectus gratuit



Dieser Apparat wird auch zweiturig geliefert
für zusätzliche Verwendung als Haushalt-
Mixer.

STIRPAN

contre l'ortie royale (chien), les renouées
et la moutarde jaune (senève)

ERPAN

contre les chardons, liserons, coquelicots,
chénopodes (farineuses)

ESTIRPAN

contre ces mauvaises herbes mélangées

DIVOPAN

contre les chardons, liserons, moutarde,
chénopodes dans les champs de céréales
avec semis de trèfle

Dr R. Maag S.A. Dielsdorf/Zurich